

15

LES OUVRIERS DES DEUX MONDES

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDES PRATIQUES D'ÉCONOMIE SOCIALE

SOUS LA DIRECTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

et par les soins de

M. URBAIN GUÉRIN

TOME V

II^e Partie. — 1^{er} Fascicule.

MONOGRAPHIE

D'UNE FAMILLE

D'OUVRIER CORDONNIER

DE MALAKOFF (SEINE)

par

M. URBAIN GUÉRIN

SUIVIE D'UN

PRÉCIS DE LA MONOGRAPHIE D'UN CHIFFONNIER DE PARIS

par MM. Ed. DEMOLINS et B. POCQUET

PARIS

AUX BUREAUX DE LA RÉFORME SOCIALE

195, Boulevard Saint-Germain,

et chez M. DUPONT, trésorier de la Société d'Economie sociale

34, rue du Rocher.

—
1883

Bibliothèque Maison de l'Orient



154724

N° 41.

OUVRIER CORDONNIER

DE MALAKOFF

(SEINE — FRANCE.)

(Tâcheron dans le système des engagements momentanés.)

D'APRÈS LES

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LES LIEUX EN 1878

PAR

M. URBAIN GUÉRIN.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

DÉFINISSANT LA CONDITION DES DIVERS MEMBRES DE LA FAMILLE.

I.

Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille.

§ 1^{er}. — ÉTAT DU SOL, DE L'INDUSTRIE ET DE LA POPULATION.

La famille habite le village de Malakoff, faisant partie de la commune de Vanves, dont il est séparé par des terrains vagues, non construits. Malakoff est situé à une distance d'à peu près 800 mètres des fortifications de Paris, dans la plaine dénudée qui s'étend depuis les portes de cette ville jusqu'aux côteaux de Clamart et de Meudon, à la gauche du chemin de fer de Bretagne.

Quoiqu'aucune rivière n'arrose le territoire de Malakoff et que le sol n'y soit que médiocrement fertile, le village renferme beaucoup de jardins maraichers attenant aux maisons qui sont habitées par leurs propriétaires. Ces cultivateurs s'attachent surtout à cultiver des champignons, parce que ce produit trouve sur les

marchés de la capitale un écoulement fructueux et facile; ils forment une partie importante de la population qui se compose en outre d'ouvriers et d'employés recherchant en dehors de Paris des conditions d'existence moins coûteuses, et d'une colonie étrangère dans laquelle l'élément allemand est prépondérant. Le chiffre total des habitants s'élève à plus de 4,000, et depuis la construction d'une ligne de tramways, mettant ce village en communication avec le centre de Paris, il tend sans cesse à augmenter.

Malakoff est représenté dans l'administration municipale par un adjoint et par des conseillers municipaux élus au scrutin de liste. Une église y existe ainsi qu'à Vanves.

L'ouvrier habite vers le centre du village (§ 10). Il travaille pour une maison importante de la cordonnerie parisienne, qui se consacre uniquement à la fabrication des chaussures pour femmes et dont le principal débouché se trouve en Angleterre. Le chef de la maison ne fait travailler chez lui aucun ouvrier et garde seulement au magasin central des employés, hommes et femmes, chargés d'expédier les marchandises, de recevoir les clients et de contrôler la qualité des chaussures apportées par les ouvriers. Ceux-ci viennent une fois par semaine chercher les fournitures nécessaires à la fabrication des souliers; le contre-maître leur en délivre une quantité proportionnée au nombre de chaussures qu'ils font par semaine, et ils les rapportent la semaine suivante. Les ouvriers sont payés le jour même de la livraison, quelle que soit la qualité des marchandises apportées; car les souliers ne sont pas susceptibles de retouches, et s'ils ne réunissent pas les qualités désirables, la maison les garde pour les vendre à bas prix. Aucune tâche n'est imposée aux ouvriers; ils sont payés d'après le travail qu'ils ont accompli et ce salaire, pour les plus laborieux, s'élève en moyenne à 6 francs par jour.

La plupart des ouvriers ont leur domicile à Paris, mais un certain nombre d'entre eux sont fixés dans les villages de la banlieue et plusieurs même habitent la province jusqu'à une distance de vingt-cinq ou trente lieues de la capitale. Ce sont ceux travaillant pour les entrepreneurs qui se chargent de la fabrication d'un nombre de chaussures plus considérable.

§ 2. — ÉTAT CIVIL DE LA FAMILLE.

La famille comprend trois personnes :

Ernest-Jean-Louis F^{***}, âgé de 31 ans, né à La Bâtie-Rolland.

Sa femme, âgée de 27 ans, née à La Bâtie-Rolland.

Leur fils, âgé de 8 ans, né à La Bâtie-Rolland.

L'ouvrier était le seul enfant de la première femme de son père qui s'est ensuite remarié ; il n'a jamais eu à se plaindre de sa belle-mère. Son père a eu de ce second mariage deux fils et une fille, qui est entrée, à Valence, dans un ordre religieux voué à l'enseignement. Les deux autres enfants travaillent tous deux à la cordonnerie.

La femme a un frère qui est représentant de commerce ; elle possède encore son père et sa mère.

Les deux époux, mariés depuis neuf ans (§ 12) ont eu d'abord leur fils, puis une petite fille, morte quelques mois après sa naissance.

§ 3. — RELIGION ET HABITUDES MORALES.

L'ouvrier appartient à la religion catholique dans laquelle il a été élevé par sa famille. Ayant reçu une éducation religieuse soignée, il a conservé la foi plus longtemps que la majorité des enfants du peuple dont la plupart, leur première communion faite, s'écartent presque complètement de l'Eglise. Assistant encore aux offices du dimanche, il est allé se confesser pendant son premier séjour à Lyon, mais, subissant depuis l'influence des camarades qui l'environnaient et perdu par la lecture exclusive des journaux irreligieux (§ 19), il a renoncé à toute pratique et ne suit jamais les cérémonies du culte. Il déclare cependant croire à l'existence de Dieu, mais il affecte de considérer la religion comme bonne seulement pour les femmes et les enfants.

La femme a peu à peu partagé les idées de son mari, et quoiqu'elle appartienne à une famille pieuse, elle s'est détachée des habitudes chrétiennes. Depuis son arrivée à Malakoff, elle ne s'est rendue qu'une seule fois à la messe, et pas plus que son mari, elle n'entretient aucun rapport avec le clergé de la paroisse. Toutefois, les deux époux, quoique indifférents, ne manifestent contre les prêtres aucune animosité ; ils parlent en termes bienveillants du curé de leur pays natal avec lequel ils entretiennent des relations amicales. Aussi, sont-ils d'accord pour donner à leur fils une éducation religieuse et lui faire faire sa première communion.

Malgré cet éloignement du catholicisme, le ménage donne l'exemple d'une vie laborieuse, sage et économe. La meilleure intelligence règne entre les époux, et la femme suit docilement l'influence de son mari. En même temps qu'ils aiment vivement leur enfant, auquel ils s'efforcent de procurer une bonne éduca-

tion, ils conservent un souvenir affectueux de leurs parents. Pendant les premiers temps de son séjour à Lyon et à Paris, l'ouvrier souffrait beaucoup de l'absence de sa famille, et plusieurs fois, rencontrant des personnes dont les traits offraient de la ressemblance avec ceux de son père, les larmes lui venaient aux yeux. Aussi, regarde-t-il comme un événement heureux les occasions qui rendent sa présence nécessaire dans son pays.

Cependant, si l'ouvrier demeure attaché à son père par les liens d'une vive affection, il manifeste la plus grande indépendance d'idées et il préfère à l'enseignement donné par l'autorité paternelle les opinions émises par ses camarades ou par les journaux, qui traduisent les préjugés dominants de l'époque.

La famille se montre économe dans la distribution de ses dépenses ; elle évite avec soin toute dépense inutile, et, guidée par un sentiment moral élevé, elle acquitte par des paiements successifs les dettes qu'elle a contractées dans la gestion infructueuse d'un petit commerce (§ 12). L'ouvrier regrette vivement cette situation et aspire avec impatience à l'instant où des économies amassées lui permettront de se créer un intérieur plus confortable et d'acheter des valeurs mobilières, entre autres des obligations de la ville de Paris. Il s'attend au moment de la mort de son père à être quelque peu avantagé et à recevoir le demi-quart en sus de ce que la loi lui attribue.

L'ouvrier malheureusement obéit aux préjugés de la classe au milieu de laquelle son existence s'écoule, et, sans souci de la loi morale dont il comprend à peine les prescriptions, il désire restreindre sa postérité dans laquelle il voit une source de dépenses sèches. Il avoue, du reste, naïvement, que cette tendance est partagée par les familles de son entourage ; elles ne tiennent pas, dit-il, à plus de deux enfants.

Sans envie et sans haine, la famille accepte gaiement la position dans laquelle le sort l'a fait naître et elle n'éprouve aucun sentiment jaloux contre les classes supérieures avec lesquelles elle n'a pas de point de contact. Elle professe une grande estime pour son patron et lui est vivement reconnaissante de la quasi-sécurité que l'institution d'une caisse de retraite s'est efforcée de procurer aux ouvriers de la maison.

§ 4. — HYGIÈNE ET SERVICE DE SANTÉ.

L'ouvrier est maigre et petit, mais heureusement proportionné ; sa taille ne dépasse pas 1 m. 57 ; quoiqu'il n'ait pas l'apparence très robuste, sa santé est bonne, et il tombe rarement malade.

Lorsqu'il travaillait à Lyon, il souffrit de la mauvaise aération de son logement, et, habitué au grand air de la campagne, crut dans les premiers temps de son séjour qu'il était atteint d'une affection de poitrine. Mais depuis, sa santé s'est rétablie et il ne se plaint plus des douleurs qui l'avaient jadis inquiété.

Sa femme, d'une faible santé lorsqu'elle était jeune fille, se porte mieux depuis son mariage, et leur enfant paraît également bien constitué; il a échappé à toutes les maladies qui sévissent sur les premières années de l'enfance.

Le ménage se trouve, du reste, placé dans d'excellentes conditions hygiéniques; l'appartement est sain, bien aéré (§ 10) et l'ouvrier, pas plus que sa femme, ne se livre à des excès capables d'altérer leur bonne constitution.

Lorsque l'un des membres de la famille éprouve quelque indisposition, l'ouvrier s'adresse au pharmacien de Malakoff et l'emploi de tisanes communes suffit pour faire disparaître un malaise passager.

Depuis son séjour dans le village, la famille n'a jamais eu besoin de l'aide d'un médecin.

§ 5. — RANG DE LA FAMILLE.

L'ouvrier appartient à une famille de cultivateurs aisés, travaillant pour leur propre compte et ayant à cœur de maintenir cette situation indépendante. Le père possède une fortune d'à peu près 30,000 francs; les habitants de La Bâtie-Rolland l'entourent d'une grande considération et le mettent dans la première catégorie des habitants de la commune.

Les parents de la femme étaient également des cultivateurs aisés, en mesure de donner une légère dot à leur fille et tenant dans leur pays un rang honorable.

L'ouvrier, petit propriétaire (§ 6), s'élève par ce seul fait au dessus de la plus grande partie des ouvriers cordonniers qui n'ont d'autre moyen d'existence que la rétribution accordée à leur travail. Son patron estime ses qualités honnêtes, son travail régulier, son exactitude irréprochable, et l'accueil qu'il a reçu cette année à La Bâtie-Rolland, les nombreuses visites que lui ont faites des compatriotes notables passant à Paris montrent la considération dont il est entouré et permettent de le ranger dans la catégorie la plus élevée de la classe ouvrière. Si un labeur persévérant permet à F^{'''} de constituer quelques épargnes, il deviendra un ouvrier aisé et cherchera peut-être à entreprendre

la fabrication de chaussures pour la maison à laquelle il est attaché. Mais il est douteux qu'il parvienne jamais au rang de patron, car son caractère est trop dépourvu d'initiative et d'audace; l'ouvrier manque également d'esprit de suite. Il a, du reste, conscience des qualités qui lui font défaut pour s'élever dans une classe supérieure.

II.

Moyens d'existence de la famille.

§ 6. — PROPRIÉTÉS.

(Mobilier et vêtements non compris).

IMMEUBLES. 4,000 fr.

L'ouvrier possède à La Bâtie-Rolland une maison dont il tire un revenu de 100 fr. et qui est grevée de l'hypothèque légale de sa femme pour une valeur de 1,500 fr. Cette maison est estimée 4,000 fr.

ARGENT. 0 fr. 00

La famille ne pouvant mettre de côté aucune épargne ne possède d'autres sommes que celles qui sont strictement nécessaires pour les dépenses courantes. La dot de 1,500 fr. que la femme avait reçue de ses parents a été absorbée par la liquidation de l'établissement commercial que l'ouvrier avait monté à La Bâtie-Rolland et par les dépenses résultant de l'installation du ménage à Paris. (§ 12.)

VALEURS MOBILIÈRES. 600 fr.

L'ouvrier a, entre les mains, diverses créances s'élevant à près de 600 fr. et qui proviennent de fournitures impayées, faites pendant qu'il était commerçant à La Bâtie-Rolland. Toutefois ces créances qui ne produisent aucun intérêt sont difficilement recouvrables.

MATÉRIEL SPÉCIAL des travaux et industries. 38 fr. 35

Travaux de cordonnerie. — Marteau et pince, 4 fr. et 1 fr. 75. — Fers à déformer 4 fr. 55. — Dix tranchets, 10 fr. — 6 alènes, 7 fr. — Deux râpes l'une de 1 fr. 75 et l'autre de 1 fr. — Une râpe enboitage, 60 cent. — Un dard, 25 cent. — Un compas, 50 cent. — Une pierre à repasser, 50 cent. — Un crochet, 50 cent. — Un débouillage, 90 cent. — Une lampe à déformer, 1 fr. 25. — Une lime, 2 fr. — Une broche, 25 cent. — Un machinoir, 30 cent. — Un billot, 90 cent. — Un astic, 50 cent. — Deux pinces pour mettre au noir et pour coller, 35 cent. — Les deux clous pour monter le soulier, 1 fr. — Fil ciré et soie, 1 fr. 50. — Total 38 fr. 35.

Matériel pour le blanchissage. — Un baquet, un battoir, une petite houe, 4 fr. — *Matériel pour la confection.* — Aiguilles, ciseaux et dé à coudre de médiocre valeur, 4 fr. 20. — Total 5 fr. 20.

L'ouvrier emprunte à son locataire les instruments nécessaires pour entretenir son petit jardin.

VALEUR TOTALE des propriétés. 4,644 fr. 75

§ 7. — SUBVENTIONS.

L'ouvrier, vivant dans un village à banlieue morcelée où le sol ne fournit aucune production spontanée et où la classe ouvrière est livrée à elle-même, ne reçoit que de rares subventions. La commune donne à son fils l'instruction primaire gratuite ; mais elle ne lui accorde aucun autre avantage. L'enfant est même obligé d'acheter les fournitures de papier et livres dont il a besoin pour ses études.

La famille, cherchant à tirer parti des productions naturelles dont l'usage présente pour elle quelques avantages, renferme l'eau de pluie dans un réservoir enduit de goudron et l'utilise pour les besoins journaliers du ménage.

§ 8. — TRAVAUX ET INDUSTRIES.

TRAVAUX DE L'OUVRIER. — L'ouvrier est employé par une des maisons les plus importantes de la cordonnerie parisienne. (§ 1.) La moyenne de son salaire est de 6 fr. par jour.

F*** se lève à 5 heures du matin en été, à 6 heures en hiver et après un léger repas, il se remet à l'œuvre jusqu'à 11 heures 1/2 ou midi, selon les besoins de son travail. Il se promène ou prend quelques distractions pendant une heure et reprend alors le travail jusqu'au soir sans interruption. D'une grande régularité d'habitudes, il reste tous les jours chez lui et ne se dérange que lorsqu'un événement important éveille sa curiosité. Le dimanche, il se repose à partir de midi. Il ne passe que quelques instants à cultiver son jardin et se livre à cette occupation soit le matin, soit à midi.

TRAVAUX DE LA FEMME. — La femme aide son mari dans ses travaux de cordonnerie. Elle est chargée des œuvres les plus légères, telles que le piquage des bottines. En dehors de cette occupation qui ne l'absorbe qu'une faible partie de la journée, la femme se livre aux travaux du ménage, elle achète et prépare les aliments, nettoie les ustensiles. Un de ses principaux soins

est la confection des vêtements, qu'elle porte tous les jours, ainsi que de ceux du petit garçon.

Elle lave en outre le linge au lavoir où elle se rend une fois par semaine, le jour, où son mari, livrant sa marchandise à Paris, est absent de la maison.

TRAVAUX DE L'ENFANT. — L'enfant fréquente l'école et est trop jeune pour être en état d'aider ses parents dans leurs travaux. Il n'assiste pas encore au cours du catéchisme.

INDUSTRIES ACCESSOIRES. — L'ouvrier ne suit pas l'exemple donné par beaucoup d'ouvriers cordonniers ; en dehors des travaux exécutés pour la maison, il n'entreprend aucun autre ouvrage. On peut cependant signaler comme industries accessoires la culture du petit jardin qui produit quelques légumes, le blanchissage du linge opéré par la femme au lieu d'être confié à une blanchisseuse, la confection des vêtements non habillés.

III.

Mode d'existence de la famille.

§ 9. — ALIMENTS ET REPAS.

Sans se livrer à aucune dépense exagérée, la famille se nourrit bien et quoiqu'elle se plaigne de la cherté des vivres, elle ne s'impose cependant aucune privation sur la quantité des aliments qu'elle consomme. Les bases de la nourriture sont le vin que l'ouvrier tient à avoir de bonne qualité, la viande de boucherie qui forme le plat principal de chaque repas et la viande de porc dont la famille use surtout l'hiver.

La famille prend chaque jour trois repas : 1° le déjeuner à 6 h. 1/2 du matin en été comme en hiver, composé de café au lait et de tartines de pain.

2° Le diner à 11 h. 1/2 ou midi au plus tard, composé de soupe au lard ou du pot-au-feu ; dans le premier cas, le bœuf est remplacé par du foie de veau ou du gras double accompagné de fromage.

3° Le souper à 8 heures du soir, composé d'un ragoût ou d'un rôti, ou d'un boudin avec une salade et quelquefois du fromage.

La famille boit du vin au diner et au souper et, dans l'été, l'ouvrier prend fréquemment au milieu de la journée une boisson contenant un mélange d'eau et de café. Tous les ans, l'ouvrier achète avec son co-locataire un porc qu'ils tuent et salent et qui

sert à leur alimentation pendant l'hiver. La quantité de vivres consommés par jour représente à peu près un kilo de pain, une livre de viande, un litre et quart de vin.

L'eau est fournie à discrétion par un puits situé à côté de la maison et par un réservoir dans lequel se déversent les eaux du toit. (§ 7.)

La famille dine ou soupe rarement en dehors de chez elle, et lorsqu'elle s'absente pour une promenade lointaine, elle revient le soir prendre son repas à son domicile.

Les jours où l'ouvrier reçoit quelques amis, il sert comme supplément un plat de viande plus recherché et à la suite du repas, du café avec de l'eau-de-vie.

§ 10. — HABITATION, MOBILIER ET VÊTEMENTS.

La famille habite le premier étage d'une maison située au milieu du village de Malakoff et dont le rez-de-chaussée est occupé par un camarade de l'ouvrier, travaillant pour la même maison. L'appartement, présentant une surface de 20 mètres carrés, se compose :

1° D'une grande pièce servant à la fois de salle à manger et de salle de travail. Elle est éclairée par deux fenêtres donnant, l'une sur le passage, l'autre sur le petit jardin qui s'étend devant l'escalier d'entrée.

2° D'une petite cuisine qui renferme tous les ustensiles nécessaires au ménage et dans laquelle la femme prépare les aliments.

3° D'une chambre dans laquelle couchent l'ouvrier, sa femme et leur fils.

4° et 5° D'un grenier et d'un sous-sol. L'ouvrier dépose dans le premier les objets qui ne lui sont plus d'aucun usage et dans le second les provisions de vin qu'il fait venir de chez lui. (§ 9.)

Devant la maison se trouve un jardin de petite étendue dont l'ouvrier possède la moitié.

La maison est bien aérée; se chauffant aisément en hiver, l'appartement échappe aux ardeurs brûlantes du soleil d'été.

MEUBLES. — Ils sont réduits au strict nécessaire. . . . 448 fr.

1° *Pièce servant de salle à manger et de travail.* — Une table, 20 fr. — Une toile cirée, 5 fr. — 4 chaises, 12 fr. — Etabli pour travailler, 3 fr. — Caisse pour mettre la chaussure, 1 fr. — Réveille-matin, 10 fr. — Un poêle 15 fr. — Total 66 fr.

2° *Chambre à coucher.* — Un lit de ménage, 80 fr. — Une paillasse de

maïs, 20 fr. — Deux matelas, 80 fr. — Un couvre-pieds, 30 fr. — 1 traversin, 5 fr. — 2 oreillers, 24 fr. — 1 lit pour l'enfant, 20 fr. — 1 paille en maïs, 5 fr. — 1 couverture blanche, 45 fr. — 1 couvre-pieds, 48 fr. — Une table de nuit, 20 fr. — 2 chaises, 3 fr. 50. — 1 pendule d'occasion, 35 fr. — Glace, 5 fr. — 1 coffret destiné à garder l'argent, 3 fr. — Descente de lit, 40 fr. — 2 livres d'église, 4 fr. — Autres ouvrages, 2 fr. — Total 379 fr. 50.

3° *Cuisine*. — Un vaissellier en planches de sapin, 2 fr. 50.

USTENSILES. — Plus nombreux relativement que les meubles et entretenus avec propreté 80 fr.

1° *Foyer*. — Pêle et pincettes en fer, 5 fr.

2° *Préparation et consommation des aliments*. — 2 casseroles en cuivre, l'une de 10 fr., l'autre de 5 fr. — 1 marmite, 5 fr. — 1 grande marmite, appelée cocotte, 1 fr. 50. — 1 seau, 2 fr. — 1 panier à salade, 1 fr. 25. — 20 bouteilles, 4 fr. — 8 verres à boire, 1 fr. 60. — 6 couteaux, 3 fr. 50. — 1 cafetière, 2 fr. — 1 passoire et écumoire, 1 fr. 25. — Petits pots, 3 fr. — 2 douzaines d'assiettes, 4 fr. — 2 plats blancs, 1 fr. 50. — Une soupière, 2 fr. 25. — 2 douzaines de cuillers et fourchettes, 4 fr. — 1 plat à radis, 75 cent. — Total 52 fr. 60.

3° *Eclairage*. — 2 lampes, 8 fr. — 1 petite lampe, 95 cent. — 1 chandelier, 3 fr. — Total 11 fr. 95.

4° *Toilette*. — Brosses pour habits et souliers, 2 fr. — Rasoirs, éponges et peignes, 2 fr. 95. — Total 4 fr. 95.

5° *Service de propreté*. — 1 balai, 2 fr. — 1 plumeau, 1 fr. — 1 arrosoir 2 fr. 50. — Total 5 fr. 50.

LINGE DU MÉNAGE, peu abondant. 259 fr.

12 draps de lit, 96 fr. — 4 draps d'enfant, 48 fr. — 2 serviettes de table, 24 fr. — 8 nappes, 64 fr. — 4 paires de rideaux de fenêtre, 12 fr. — 12 tabliers, 45 fr. — Total 259 fr.

VÊTEMENTS, nombreux et entretenus avec soin. L'ouvrier et sa femme aiment être mis avec propreté, et, sans rechercher l'élégance de la toilette, ils se plaisent à porter des costumes soignés. 895 fr. 45

VÊTEMENTS DE L'OUVRIER, ses vêtements du dimanche sont ceux que porteraient une personne appartenant à une classe plus élevée.

Vêtements du dimanche. — 1 pardessus, 40 fr. — 1 paletot, 66 fr. — 1 gilet, 15 fr. — 1 pantalon de drap, 35 fr. — 1 chapeau, 12 fr. — 1 cravate, 75 cent. — 1 paire de bottines, 22 fr. — Total 190 fr. 75.

Vêtements ordinaires. — 1 paletot, 40 fr. — 2 gilets, 30 fr. — 1 pantalon en drap, 25 fr. — 1 pantalon de coutil, 10 fr. — 1 chapeau, 10 fr. — 1 chapeau de paille, 3 fr. 50. — 2 cravates, 90 cent. — 1 paire de souliers, 15 fr. — Galoches et savates, 10 fr. — 10 chemises, 50 fr. — 8 paires de chaussettes, 4 fr. 80. — 2 caleçons, 7 fr. — 2 gilets de flanelle, 8 fr. — Total 214 fr. 20.

VÊTEMENTS DE LA FEMME, sans cachet particulier et semblables à ceux

que portent les femmes des grandes villes appartenant à une condition plus aisée.

Vêtements du dimanche. — 1 châle tapis, 100 fr. — 1 robe de soie, 78 fr. — 1 chapeau, 12 fr. — 1 paire de bottines 18 fr. — Total 148 fr.

Vêtements ordinaires. — 1 châle long, 45 fr. — 1 costume complet, 50 fr. — 1 robe pour sortir, 20 fr. — 1 jupon gris, 15 fr. — 1 robe de fiancée, 40 fr. — 1 manteau en drap noir, 30 fr. — 4 Jupons en laine tricotée, 18 fr. — 1 jupon en flanelle, 4 fr. — 1 peignoir, 8 fr. — 1 chapeau, 8 fr. — Bonnet, 3 fr. — 1 paire de chaussures, 10 fr. — Espadrilles et sabots, 3 fr. — Total 224 fr.

VÊTEMENTS DU FILS.

1 costume complet acheté dans un magasin de confections, 19 fr. — 1 paire de bottines, 7 fr. — 1 chapeau, 3 fr. — Total 29 fr.

Vêtements ordinaires. — 1 costume provenant d'habits appartenant au père, 8 fr. — 4 tabliers, 2 fr. — 1 paire de bottines, 4 fr. — 4 chemises, 6 fr. — 1 béret, 3 fr. — 2 maillots pour l'hiver, 2 fr. 50. — 4 paires de bas de coton, 6 fr. — 4 paires de bas de laine, 8 fr. — Total 39 fr. 50.

VALEUR TOTALE du mobilier et des vêtements. . . . 1,682 fr. 45

§ 11. — RÉCRÉATIONS.

L'ouvrier mène une existence calme et laborieuse ; il fuit les joies bruyantes, et ses plus vives distractions sont celles qu'il partage avec sa femme et son enfant. Content de son sort, tout entier au travail, un de ses plus grands bonheurs est de surveiller l'éducation de son fils et de perfectionner l'ouvrage qui lui est confié. Le dimanche, la famille se plaît à faire une longue promenade, tantôt à Paris, tantôt dans les environs de Malakoff ; elle aime aussi, le mardi gras et le jour de la mi-carême, parcourir les rues les plus fréquentées de la capitale, et, lorsqu'il s'y passe un événement extraordinaire, comme une grande revue, elle manque rarement d'y assister. .

De temps en temps, l'ouvrier visite quelques amis et les invite à venir dîner ; mais, quel que soit pour lui le plaisir de ces réunions, il les trouve trop coûteuses et a pris la résolution d'y renoncer. Une de ses plus grandes distractions est encore la lecture quotidienne du *Petit Journal* (§ 19).

La femme ne sort jamais sans son mari et son fils ; elle cause peu avec les voisines et se plaît surtout dans son intérieur. Avec l'ouvrier, elle cultive le modeste jardin qui s'étend devant la maison (§ 10). Tous les deux suivent avec intérêt la pousse des légumes qu'ils ont plantés et entretiennent avec amour les quelques fleurs qu'ils ont mises au milieu de leur modeste carré

de terre ; cette verdure, si pâle qu'elle soit, leur rappelle les paysages du lieu natal dont tous les deux ont conservé un cher souvenir.

IV.

Histoire de la famille.

§ 12. — PHASES PRINCIPALES DE L'EXISTENCE.

Appartenant à une famille aisée (§ 5), l'ouvrier alla, dans son enfance, à l'école de La Bâtie-Rolland, et suivant le programme de l'instruction primaire alors appliqué, il apprit l'écriture, la lecture avec quelques notions de calcul. Comme la plupart des enfants, il fit sa première communion à 11 ans, et deux ans plus tard, son père le retirait de l'école pour lui faire partager les travaux de culture auxquels il se livrait. C'est dans cette période de son existence que, vivant en famille, il acquit les bons sentiments, grâce auxquels il a pu échapper à une désorganisation totale.

Jusqu'à l'âge de 17 ans, il demeura sous le toit paternel ; mais, s'imaginant alors qu'une grande ville lui offrirait de plus rapides occasions de fortune et, séduit par les récits de quelques-uns de ses compatriotes, il quitta son pays natal et se rendit à Lyon. Après beaucoup de démarches infructueuses, il parvint à se placer chez un cordonnier qui ne lui donnait qu'un faible salaire en argent, mais le nourrissait en partie.

L'ouvrier se souvient de ce temps comme un des plus tristes qu'il ait traversés. Insuffisamment nourri, il était logé dans une chambre étroite, basse, mal aérée, et presque toujours seul, il n'entretenait que de rares relations avec ses compagnons de travail. Presque tous, de mœurs légères, dépensaient au cabaret l'argent qu'ils avaient gagné et dédaignaient ceux de leurs camarades qui, trop pauvres ou de goûts plus élevés, refusaient de s'associer à leurs grossiers plaisirs. Une de ses rares distractions était ses visites à un compatriote chez lequel il recevait souvent une généreuse hospitalité.

Fatigué de cette existence difficile et solitaire, il retourna dans son pays, et après un an de séjour dans la maison paternelle, il monta à ses frais un petit établissement de cordonnerie. Mais son séjour à La Bâtie-Rolland ne devait pas être de longue durée, car, il entretint alors des relations coupables avec une jeune fille de laquelle il eut deux enfants jumeaux. Ils ne vécurent que quelques heures et moururent après avoir été baptisés ; malgré leur nais-

sance irrégulière, la sœur de l'ouvrier, religieuse à Valence, avait consenti à leur servir de marraine. Vivement sollicité d'épouser la jeune fille séduite, l'ouvrier s'y refusa, donnant pour excuse de ce refus les rapports que cette jeune fille avait antérieurement entretenus avec un vieillard. Aujourd'hui encore, il affirme avec véhémence l'existence de cette première liaison et soutient que, sans elle, il aurait été prêt à réparer la faute qu'il avait commise.

L'éclat que cette malheureuse affaire avait eu dans le pays détermina F*** à quitter son établissement en subissant une perte de 400 francs, et, malgré les déboires de son premier séjour, il retourna à Lyon. Il y trouva rapidement un travail suffisamment rémunéré; comme il était logé par le patron chez lequel il travaillait, son salaire lui procura les moyens d'une existence facile. Le théâtre était alors sa distraction préférée; désireux d'apprendre le langage du monde et de compléter son instruction, il croyait trouver dans les drames les connaissances qu'il sentait lui manquer. Il a gardé un fidèle souvenir des pièces qu'il a vu jouer, *Hernani*, *Don César de Bazan*, *la Tour de Nesle*, *la Grâce de Dieu*, *le Juif-Errant*.

Tandis que ses camarades, sous l'empire d'idées violentes et exagérées, lisaient avec avidité les journaux radicaux (§ 19) qui jouissaient bruyamment de leur liberté nouvelle, il demeurait tout-à-fait indifférent aux questions politiques. D'après l'ouvrier, la classe populaire de cette grande cité était alors tout entière gagnée à la cause républicaine; le mot de République exerçait sur elle un prodigieux prestige et elle attendait tout du changement de gouvernement, sans trop préciser quelles réformes lui apporteraient enfin la domination si longtemps rêvée.

En même temps, profondément hostiles à l'église, les ouvriers faisaient profession ouverte d'impiété et d'athéisme, traitaient avec mépris, menaçaient même de violences ceux d'entre eux qui avouaient conserver quelques idées religieuses. Comme le dit Félix F***, en rapportant les opinions qu'il entendait émettre, la plupart de ses camarades étaient grisés de démocratie et d'irrégion.

Rappelé chez lui par le tirage au sort, un bon numéro l'exempta du service militaire, et, malgré les instances de son père qui désirait le garder auprès de lui, il retourna à Lyon, prétextant que le travail de la terre dépassait ses forces. Il ne resta dans cette ville qu'un mois et se rendit à Châlons-sur-Saône où il s'affilia au compagnonnage du devoir. (§ 20).

Mais mécontent d'un salaire à ses yeux insuffisant, il ne tarda pas à quitter Châlons et les facilités de travail qu'il s'attendait à y trouver, le déterminèrent à venir à Paris où il arriva le 25

octobre 1868. Après avoir travaillé pour plusieurs maisons auxquelles il ne resta attaché que quelques semaines, il entra dans la maison P*** à la fin de cette année.

Il logeait alors avec un de ses camarades et commençait à s'intéresser aux discussions politiques, converti peu à peu par les journaux radicaux qui pénétraient exclusivement dans la classe ouvrière.

Toutefois, au bout de quelques mois, fatigué de son isolement à Paris, regrettant amèrement la vie de sa famille, qu'il menait si douce dans son pays natal, il retourna à La Bâtie-Rolland et s'y maria avec la fille d'un cultivateur qui reçut de ses parents une dot de 1,500 francs payables en deux ans. Cette somme ajoutée à celle que lui avait donnée l'héritage de sa mère, lui permit de reprendre sa position indépendante de cordonnier. Sur ces entre-faites survinrent les tristes événements de 1870, et appelé sous les drapeaux, F*** fut d'abord incorporé dans la Garde mobile, puis dans une section d'ouvriers militaires résidant en Afrique. Il revint d'Algérie après la signature de l'armistice, fut dirigé sur le centre de la France, et ce fut le jour même où il passait en chemin de fer à quelques kilomètres de La Bâtie-Rolland que sa femme devint mère.

Lorsque la signature de la paix eut amené le retour de la plus grande partie des soldats dans leur foyer, F*** rentré chez lui ajouta à son établissement de cordonnerie le commerce de draperie et de rouennerie. La première année se présenta sous de favorables auspices et l'ouvrier acheta avec ses bénéfices un terrain sur lequel il fit construire une petite maison ; mais peu à peu les affaires se ralentirent, et, désireux de prévenir une liquidation désastreuse, l'ouvrier prit le parti de se retirer du commerce. L'insuccès de cette tentative joint à un dissentiment qui éclata entre ses beaux parents et lui le décidèrent encore une fois à quitter son pays et à retourner à Paris où il fut aussitôt recueilli par son ancien patron. Il s'était d'abord fixé à la Chapelle dans le XVII^e arrondissement, mais, trouvant le prix des vivres trop élevé et souffrant d'être resserré dans un appartement triste et étroit, l'ouvrier chercha à se rapprocher des conditions dans lesquelles il se trouvait chez lui et s'établit à Malakoff.

L'exposé fidèle de cette vie modeste le prouve : d'un caractère doux et honnête, laborieux mais sans initiative et sans persévérance, l'ouvrier subit les événements plutôt qu'il ne désire réagir contre eux, et le jour n'arrivera probablement jamais où l'énergie de ses efforts personnels lui permettra d'atteindre à une position plus élevée et plus indépendante.

§ 13. — MŒURS ET INSTITUTIONS ASSURANT LE BIEN-ÊTRE
PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE.

Si l'ouvrier demeure attaché à la maison P^{***}, le versement annuel déposé par le patron à la caisse des retraites (§ 21) l'empêchera de tomber dans la misère et lui donnera une pension nécessaire pour ses vieux jours, alors que ses bras fatigués lui refuseront peut-être tout service.

Mais ne bénéficierait-il pas de cette institution économique qui lui assurera du pain pour sa vieillesse qu'il pourrait envisager l'avenir sans crainte. La nature du travail auquel il se livre le préserve d'abord des chômages prolongés. Tandis, en effet, que la cordonnerie de luxe subit toutes les influences qui arrêtent les affaires, la fabrication de la chaussure ordinaire spéciale à la maison P^{***}, échappe aux ralentissements de production ; ainsi la crise qui sévit avec tant de rigueur sur toutes les branches de l'industrie et du commerce l'a complètement épargnée et l'année présente pour les ouvriers la même égalité de travail et de salaire.

Préservé des excès par son amour du travail, F^{***} saura toujours, par sa bonne conduite, se concilier la faveur des patrons qui l'emploieront. En cas de revers imprévu, la petite propriété qu'il possède, quelque modeste que soit son revenu, lui procurera un abri assuré et il trouvera alors dans des travaux agricoles un salaire presque suffisant.

Mais si même cette dernière ressource venait à lui manquer, et si une infirmité précoce le condamnerait à l'inaction, l'affection de sa famille demeurée très-vive le sauverait de la misère, et, en se réfugiant auprès de son père, en faisant appel aux sentiments dévoués de ses frères et sœurs, il trouverait un appui certain contre l'infortune.

Ainsi une certaine stabilité de rapports avec son patron, la possession d'une propriété agricole, l'affection de ses parents, des habitudes laborieuses et économes, telles sont les causes qui assurent le bien-être physique de la famille et lui enlèvent toute inquiétude matérielle pour l'avenir.

Toutefois si nous voulons scruter l'avenir moral de cette famille, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver quelques appréhensions. Elle présente, sans doute, une certaine force de résistance à la désorganisation qui envahit les classes populaires ; mais, ces bons sentiments, cette force, elle les doit à l'éducation donnée par des parents chez lesquels les saines traditions avaient été déjà quelque peu amoindries. Puisque la famille n'est que le reflet d'influences éteintes, comment parviendra-t-elle alors à éclairer l'âme de son enfant et à la pénétrer des vérités nécessaires sans lequel l'ouvrier n'arrive jamais au véritable bonheur ?

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

SOURCES DES RECETTES.		EVALUATION approximative des sources de recettes.
SECTION I^{re}.		
Propriétés possédées par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
Une maison à La Bâtie-Rolland.....		4,000 fr.
ART. 2. — VALEURS MOBILIÈRES.		
ARGENT :		
Somme placée ou mise en dépôt.....		»
Créances sur six pratiques.....		600
MATÉRIEL spécial des travaux et industries :		
Matériel pour son travail de cordonnerie.....		38 35
Matériel pour les industries accessoires.....		1 20
Matériel pour le blanchissage.....		4 00
Matériel pour la confection.....		1 20
ART. 3. — DROITS AUX ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.		
Droit éventuel à des secours de médecine ou de pharmacie et à des subsides en argent en cas de maladie de l'ouvrier.....		»
VALEUR TOTALE des propriétés.....		<u>4,644 75</u>
SECTION II.		
Subventions reçues par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
La famille ne reçoit aucune propriété.....		
ART. 2. — DROITS D'USAGES SUR LES PROPRIÉTÉS.		
La famille ne jouit d'aucun droit d'usage.....		
ART. 3. — ALLOCATIONS D'OBJETS ET DE SERVICES.		
Allocations concernant les besoins moraux.....		
" " les industries.....		

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

RECETTES.	MONTANT DES RECETTES.	
	VALEUR des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
SECTION I^{re}.		
Revenus de la propriété.		
ART. 1^{er}. — PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
Revenu de la maison.....	»	100 f.
ART. 2. — REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES.		
Ces créances ne rapportent à l'ouvrier aucun intérêt.....	»	»
Intérêt 5 p. 100 de la valeur de ce matériel.....	»	1 90
— — de ces outils pour les industries accessoires.....	»	
— — de la valeur de ce matériel.....	»	0 20
— — de la valeur de ce matériel.....	»	0 06
ART. 3. — ALLOCATIONS DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.		
Valeur de l'allocation supposée égale en moyenne à la rétribution annuelle.....	»	»
Cette somme n'étant que la rentrée d'une somme égale versée à la caisse de la société, est omise dans ce budget comme la dépense qui la balance.		
TOTAUX des revenus des propriétés.....	»	102 16
SECTION II.		
Produits des subventions.		
ART. 1^{er}. — PRODUITS DES PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
La famille ne jouit d'aucun droit de ce genre.....	»	»
ART. 2. — PRODUITS DES DROITS D'USAGE.		
La famille ne jouit d'aucun produit de ce genre.....	»	»
ART. 3. — ALLOCATIONS D'OBJETS ET DE SERVICES.		
Instruction p ^{re} donnée gratuitement au fils par la commune.....	30 f.	»
Instruments prêtés par le voisin pour l'entretien du jardin.....	2	»
TOTAUX des subventions.....	32	»

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

SOURCES DES RECETTES (SUITE).

DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET DE L'EMPLOI DU TEMPS.	QUANTITÉ DE TRAVAIL EFFECTUÉ.		
	père	mère	fil
	journées.	journées.	journées.
SECTION III.			
Travaux exécutés par la famille.			
Travail de cordonnerie.....	326	32	»
Travaux de ménage, préparation des aliments, soins de propreté concernant la maison et le mobilier.....		140	»
Blanchissage domestique du linge et des vêtements des membres de la famille.....	»	16	»
Culture du jardin.....	3	2	»
Travaux de confection de vêtements.....	»	20	»
Totaux des journées de tous les membres de la famille.....	329	210	»

SECTION IV.

Industries entreprises par la famille,

(à son propre compte.)

Blanchissage du linge et des vêtements.....
Culture du jardin.....
Confection des vêtements de la famille.....

§ 14. — BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

RECETTES (SUITE).			MONTANT DES RECETTES.																									
			VALEUR des objets recus en nature.	RECETTES en argent.																								
PRIX DES SALAIRES JOURNALIERS. <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">père</th> <th>mère</th> <th>fil</th> </tr> <tr> <th>fr.</th> <th>c.</th> <th>fr.</th> <th>c.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>25</td> <td>3</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td></td> <td>1</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td></td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>»</td> <td></td> <td>1</td> <td>75</td> </tr> </tbody> </table>			père		mère	fil	fr.	c.	fr.	c.	5	25	3	00	»		1	75	»		»		»		1	75		
père		mère	fil																									
fr.	c.	fr.	c.																									
5	25	3	00																									
»		1	75																									
»		»																										
»		1	75																									
SECTION III.																												
Salaires.																												
			5 25	3 00	»	Salaire total attribué à ces travaux..... (Aucun salaire ne peut être attribué à ces travaux).	»	1,807 50																				
			»	1 75	»	Salaire que recevrait une ouvrière se livrant au blanchissage.....	»	28 00																				
			»	»	»	Salaire que recevrait un ouvrier jardinier...	5 75	»																				
			»	1 75	»	Salaire que recevrait une ouvrière.....	»	35 00																				
TOTAUX des salaires.....			5 75				5 75	1,870 50																				
SECTION IV																												
Bénéfices des industries.																												
						Bénéfice résultant de cette industrie.....(16 A)	»	70																				
						Cette industrie ne procure aucun bénéfice.....(16 B)	»	»																				
						Bénéfice résultant de cette industrie.....(16 C)	»	51 89																				
Totaux des bénéfices résultant des industries.....(16 D)							»	121 89																				
TOTAUX DES RECETTES de l'année (balançant les dépenses) (2,132 f. 30)			37 75				37 75	2,094 55																				

§ 15. BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT des DÉPENSES.			
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.		
	Prix et poids des aliments			
	POIDS consommé.	PRIX par kilog.		
SECTION 1^{re}.				
Dépenses concernant la nourriture.				
ART. 1 ^{er} . — ALIMENTS CONSOMMÉS DANS LE MÉNAGE (par l'ouvrier, sa femme et son fils, pendant 365 jours).				
CÉRÉALES :				
Pain, 528 kilog. à 0 fr. 40 c. 1/2 le kilog.....	528 00	0 405	»	213 84
Farines (pour pâtes et sauces), 16 kilog. à 0 fr. 40....	16 00	0 400	»	6 40
Nouilles (pour vermicelle, macaroni) 8 kilog. à 0 fr. 65.....	8 00	0 650	»	5 20
Poids total et prix moyen.....	552 00	0 400	»	225 44
CORPS GRAS :				
Beurre de vache, 9 kilog. à 2 fr. 50.....	9 00	2 500	»	22 50
Huile d'olive, 8 kilog. à 2 fr.....	8 00	2 000	»	16 00
Graisse de viande et de lard, 15 kilog. à 1 fr.....	15 00	1 000	»	15 00
Poids total et prix moyen.....	32 00	1 359	»	53 50
LAITAGE ET ŒUFS :				
Lait de vache, 108 kilog. à 0 fr. 10.....	108 00	0 100	»	10 80
Œufs de poule, 12 kilog. à 1 fr.....	12 40	1 000	»	12 40
Fromages, 9 kilog. à 2 fr. 20.....	9 00	2 200	»	19 80
Poids total et prix moyen.....	129 40	0 332	»	43 00
VIANDES ET POISSONS :				
Viande de boucherie. — Bœuf, 115 kilog. à 1 fr. 50....				
— Veau, 7 kilog. 750 à 2 fr. 40.....	130 75	1 600	»	210 30
— Mouton, 8 kilog. à 2 fr. 40.....				
Viande de porc, 38 kilog. à 2 fr. 60.....	33 00	2 600	»	91 20
Poissons de mer, 15 kilog. 70 à 0 fr. 60.....				
— d'eau douce, 24 kilog. 99 à 0 fr. 80.....	40 69	0 700	»	29 89
Poids total et prix moyen.....	204 44	1 610	»	330 89

§ 15. BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).	MONTANT des DÉPENSES			
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en nature.		
SECTION 1^{re}.				
Dépenses concernant la nourriture (suite).				
LÉGUMES ET FRUITS :	Prix et poids des aliments			
	POIDS consommé.	PRIX par kilog.		
Tubercules : pommes de terre, 92 kilog. à 0 fr. 80....	92 00	0 800	»	73 60
Légumes farineux secs : haricots blancs et rouges, 18 kilog. à 0 fr. 90.....	18 00	0 900	»	16 20
Légumes verts à cuire, choux, 13 kilog. à 0 fr. 80 ; oseille, 2 kilog. à 0 fr. 30 ; haricots verts, 5 kilog. à 0 fr. 60.....	20 00	0 700	»	14 00
Légumes racines : navets, 5 kilog. à 0 fr. 50.....	5 00	0 500	»	2 50
Légumes épices : oignons, 20 kilog. à 0 fr. 45 ; poireaux, 3 kilog. à 0 fr. 60.....	23 00	0 470	»	10 80
Salades, 9 kilog. (provenant du jardin) (voir 16 B....)	9 00	0 888	7 75	0 25
Fruits à pépins et à noyaux : pommes, 5 kilog. à 0 fr. 40 ; raisins, 4 kilog. à 1 fr. 30 ; cerises, 4 kil. à 0 fr. 40.....	13 00	0 677	»	8 80
Fruits baies : fraises, 3 kilog. à 0 fr. 60.....	3 00	0 600	»	1 80
Poids total et prix moyen.....	183 00	0 699	7 75	127 95
CONDIMENTS ET STIMULANTS :				
Sel, 53 kilog. à 0 fr. 15.....	53 00	0 150	»	7 95
Epices : poivre, cannelle, 2 kilog. à 1 fr. 20.....	2 00	1 200	»	2 40
Sucre, 11 kilog. 20 à 1 fr. 60.....	11 20	1 600	»	17 92
Vinaigre, 12 kilog. à 1 fr. 60.....	12 00	1 600	»	19 20
Boissons aromatiques (café, 4 kilog. à 3 fr. ; chocolat, 1 kilog. 50 à 3 fr.....	5 50	3 000	»	16 50
Poids total et prix moyen.....	83 70	0 764	»	63 97
BOISSONS FERMENTÉES :				
Vins, 708 lit. 25 à 0 fr. 35.....	708 25	0 349	»	247 75
Poids total et prix moyen.....	1,892 79	0 577	7 75	1092 50
ART 2. ALIMENTS PRÉPARÉS ET CONSOMMÉS EN DEHORS DU MÉNAGE.				
L'ouvrier prend rarement des repas en dehors de chez lui et cette dépense ne s'élève pas à plus de 10 f.	»	»	»	10
TOTAL de la dépense de la nourriture.....	»	»	7 75	1102 50

§ 15. BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).	MONTANT des DÉPENSES.	
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.
SECTION II.		
Dépenses concernant l'habitation.		
LOGEMENT :		
Loyer de la maison	»	215 00
MOBILIER :		
Entretien des meubles, 1 fr. 50 ; du linge de ménage, 7 fr. ; des ustensiles, 5 fr. 20.....	»	13 70
CHAUFFAGE :		
Charbon de terre, 1,200 kilog. à 4 fr. les 100 kilog., 48 fr. ; charbon de bois, « kilog. à 0 fr. 40 ; fagots, à 0 fr. 15.....	»	76 00
ECLAIRAGE :		
62 litres de pétrole à 0 fr. 70 le litre.....	»	43 40
TOTAL des dépenses concernant l'habitation.....	»	348 10
SECTION III.		
Dépenses concernant les vêtements.		
VÊTEMENTS DE L'OUVRIER : Du dimanche, 58 fr. 91 ; de travail, 63 fr. 70. Confection, 35 fr. 20.....	»	157 81
VÊTEMENTS DE LA FEMME : Du dimanche, 23 fr. ; de travail, 99 fr. 56. Confection, 25 fr. 05.....	»	147 61
VÊTEMENTS DE L'ENFANT : Du dimanche, 14 fr. 52 ; de travail, 20 fr. 41. Confection, 29 fr. 75.....	»	65 68
BLANCHISSAGE DES VÊTEMENTS ET DU LINGE :		
Prix qui serait payé si le linge était blanchi au dehors.....	»	150 00
TOTAL des dépenses concernant l'habitation.....	»	521 10
SECTION IV.		
Dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.		
CULTE :		
L'ouvrier ne fait aucune dépense pour le culte.....	»	»
INSTRUCTION DES ENFANTS :		
Dépenses consistant en papiers et plumes, 2 fr. ; instruction donnée aux frais de la commune, 30 fr.....	30 00	2 00
SECOURS ET AUMÔNES :		
L'ouvrier donne dans la rue quelques aumônes.....	»	1 00

§ 15. BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).	MONTANT des DÉPENSES.	
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.
SECTION IV.		
Dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé (suite).		
RÉCRÉATIONS ET SOLENNITÉS :		
Journaux, 18 fr. 05 ; tabac, 9 fr. 95 ; promenades de l'ouvrier et réception d'amis, 29 fr. ; eau-de-vie bue avec quelques invités, 3 litres à 5 fr.....	»	72 00
SERVICE DE SANTÉ :		
Médicaments et tisanes prises pour rhume.....	»	10 00
TOTAUX des dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.....	30 00	85 00
SECTION V.		
Dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.		
DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES :		
<i>Nota.</i> — Les dépenses concernant les industries entreprises au compte de la famille montent à.....(16 D) 126 11		
Elles sont remboursées par des recettes provenant de ces mêmes industries, savoir :		
Objets employés pour la nourriture du ménage, et portés à ce titre dans le présent budget.....	7 75	} 126 11
Argent employé aux dépenses du ménage.....	118 36	
AMORTISSEMENT ET INTÉRÊTS DES DETTES :		
Paiement de plusieurs anciennes dettes.....	»	20 00
Intérêt 5 p. 100 d'une somme de 67 fr. due au notaire pour divers actes passés pour le compte de l'ouvrier.....	»	3 35
IMPÔT :		
Cote personnelle et mobilière ; impôts pour la maison de La Bâtie-Rolland.....	»	14 50
ASSURANCES CONCOURANT A GARANTIR LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE :		
Assurance contre l'incendie (la dépense, 5 fr., ne figure pas au budget : elle est balancée par l'allocation que recevrait l'ouvrier. Contribution à une Société de secours mutuels).		
TOTAL des dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.....	»	37 85
EPARGNE DE L'ANNÉE :		
La famille n'a pu constituer aucune épargne.	»	»
TOTAUX des dépenses de l'année (balançant les recettes) (2,132 30)	37 75	2,094 55

§ 16
COMPTES ANNEXÉS AU BUDGET.

SECTION I.

COMPTES DES BÉNÉFICES

Résultant des industries entreprises par la famille
(à son propre compte.)

A. — BLANCHISSAGE DU LINGE ET DES VÊTEMENTS.

RECETTE.

Prix qui serait payé pour le même blanchissage s'il était fait au dehors.....

DÉPENSES.

Travail de la femme, 16 journées à 1 fr. 75.....

Intérêt 5 p. 100 de la valeur du matériel.....

Savon, 38 kilog. à 1 fr.....

Location d'une place au lavoir.....

Autres objets nécessaires au blanchissage (eau de javel, etc.).....

BÉNÉFICES résultant de l'industrie.....

TOTAL comme ci-dessus.....

B. — CULTURE DU JARDIN.

RECETTES.

Légumes d'hiver et salades.....

DÉPENSES.

Instruments prêtés par le voisin.....

Travail de la famille : 3 journées à 1 fr. 25 (3 75), 2 journées à 1 fr. (2 fr.).....

Graines et achat de semences.....

Loyer du jardin compris dans le jardin de la maison.....

Cette industrie ne procure aucun bénéfice.....

TOTAUX comme ci-dessus.....

C. — CONFECTION DES VÊTEMENTS DE LA FAMILLE.

RECETTE.

Prix qui serait payé pour l'exécution du même travail (16 F).....

DÉPENSES.

Intérêt du matériel.....

Dépenses diverses, fil, etc.....

Travail de la femme, 20 journées à 1 fr. 75.....

BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....

TOTAL comme ci-dessus.....

D. — RÉSUMÉ DES COMPTES DES BÉNÉFICES DES INDUSTRIES (A et C).

RECETTES TOTALES.

Produits employés pour la nourriture de la famille. (15, S^m I).....

Recettes en argent appliquées aux dépenses du ménage.....

TOTAUX.....

DÉPENSES TOTALES.

Intérêt des propriétés possédées par la famille et employées par elle aux industries.....

Produit des subventions reçues par la famille et appliquées par elle aux industries.....

Salaire afférant aux travaux exécutés par la famille pour les industries.....

Dépenses en argent.....

TOTAUX des dépenses.....(126 11)

BÉNÉFICES TOTAUX résultant des industries. (14, S^m IV).....

TOTAUX comme ci-dessus.....

	VALEUR	
	en nature.	en argent.
»		170 00
»		28 00
»		0 20
»		38 00
»		10 00
»		3 80
»		70 00
»		150 00
7 75		0 25
2 00	»	
5 75	»	
»		0 25
»		»
»		»
7 75		0 25
»		90 00
»		0 06
»		3 05
»		35 00
»		51 89
»		90 00
7 75		0 25
»		240 00
7 75		240 25
»		0 26
2 00	»	
5 75		63 00
»		55 10
7 75		118 36
»		121 89
7 75		240 25

SECTION II.

COMPTES RELATIFS AUX SUBVENTIONS

NOTA. — Ces comptes se rapportent à des opérations fort simples : ils ont été en conséquence établis dans le budget lui-même.

SECTION III.

COMPTES DIVERS.

E. — COMPTE DE LA DÉPENSE ANNUELLE CONCERNANT LES VÊTEMENTS.

ART. 1^{er}. — *Vêtements de l'ouvrier.*

Vêtements du dimanche :

	PRIX d'achat.	DURÉE	DÉPENSE annuelle.
1 pardessus.....	40 00	5 ans	8 00
1 paletot.....	66 00	4	16 50
1 gilet.....	15 50	3	5 00
1 pantalon de drap.....	35 00	3	11 66
1 chapeau.....	12 00	2	6 00
1 cravate.....	0 75	1	0 75
1 paire de bottines.....	22 00	2	11 00

TOTAUX des vêtements du dimanche de l'ouvrier....	190 75	»	58 91
---	--------	---	-------

Vêtements ordinaires :

1 paletot.....	40 00	3	13 33
2 gilets.....	30 00	4	7 50
1 pantalon en drap.....	25 00	3	8 33
1 pantalon de coutil.....	10 00	2	5 00
1 chapeau.....	10 00	2	5 00
1 chapeau de paille.....	3 50	3	1 16
2 cravates.....	0 90	1	0 90
» galoches et savates.....	10 00	3	3 33
1 paire de souliers.....	15 00	2	7 50
10 chemises.....	50 00	8	6 25
8 paires de chaussettes.....	4 80	3	1 60
2 caleçons.....	7 00	4	1 75
2 gilets de flanelle.....	8 00	4	2 00

Totaux des vêtements ordinaires de l'ouvrier....	214 20	»	63 70
--	--------	---	-------

ART. 2. — *Vêtements de la femme.*

Vêtements du dimanche :

1 châle tapis.....	90 00	20	4 50
1 robe de soie.....	78 00	12	6 50
1 chapeau.....	12 00	2	6 00
1 paire de bottines.....	18 00	3	6 00

TOTAUX des vêtements du dimanche de la femme....	198 00	»	23 00
--	--------	---	-------

	PRIX d'achat.	DURÉE.	DÉPENSE annuelle.
Vêtements ordinaires :			
1 châle long.....	45 00	15	3 00
1 costume complet.....	50 00	3	16 66
1 robe pour sortir.....	20 00	2	10 00
1 jupon gris.....	15 00	3	5 00
1 robe de flanelle.....	10 00	1	10 00
1 manteau en drap noir.....	30 00	4	7 50
4 jupons en laine tricotée.....	18 00	5	3 60
1 jupon en flanelle.....	4 00	5	0 80
1 peignoir.....	8 00	1	8 00
1 chapeau.....	8 00	2	4 00
« bonnet.....	3 00	2	1 50
1 paire de chaussures.....	10 00	2	5 00
« espadrilles et sabots.....	3 00	2	1 50
TOTAUX des vêtements ordinaires de la femme.....	224 00	»	99 56
ART. 3. — Vêtements de l'enfant.			
Vêtements du dimanche :			
1 costume complet acheté dans un magasin de confection.....	19 00	2	9 50
1 paire de bottines.....	7 00	2	3 50
1 chapeau.....	3 00	2	1 50
TOTAUX des vêtements du dimanche de l'enfant.....	29 00	»	14 50
Vêtements ordinaires :			
1 costume provenant d'habits ayant appartenu au père.....	8 00	2	4 00
4 tabliers.....	2 00	4	0 50
1 paire de bottines.....	4 00	1	4 00
4 chemises.....	6 00	2	3 00
1 béret.....	3 00	1	3 00
2 maillots pour l'hiver.....	2 50	2	1 25
4 paires de bas de coton.....	6 00	3	2 00
2 paires de bas de laine.....	8 00	3	2 66
TOTAUX des vêtements ordinaires de l'enfant.....	39 50	»	20 41
F. RÉPARTITION de la dépense annuelle concernant les vêtements confectionnés entre les divers membres de la famille.			
Vêtements de l'ouvrier.....			35 20
Vêtements de la femme.....			25 05
Vêtements de l'enfant.....			29 75
TOTAL de la dépense concernant la confection des vêtements de la famille.....			90 00

Eléments divers de la constitution sociale ; faits importants d'organisation sociale ; particularités remarquables ; appréciations générales ; conclusions.

§ 17. — LE VILLAGE DE MALAKOFF

Le village de Malakoff est sans passé ; car, de création toute récente, il ne remonte pas à plus de vingt-cinq ans. Son fondateur fut un restaurateur de la place Dauphine condamné pour attentat aux mœurs et qui s'établit à côté de la tour nommée, après la guerre de Crimée, tour de Malakoff. Cette tour qui dominait une grande étendue de pays et d'où l'œil apercevait les monuments de la capitale, le cours sinueux de la Seine et les coteaux boisés de Chatillon et Meudon, était visitée le dimanche par la population des faubourgs de Paris et fut peu à peu entourée de restaurants très fréquentés. Lorsque les promeneurs devinrent plus nombreux, de nouveaux restaurants s'ouvrirent et les maisons se construisirent autour de ce premier noyau. Surtout depuis l'annexion des communes de la banlieue, beaucoup d'ouvriers, désireux de se soustraire aux conditions difficiles de la vie à Paris, sont venus habiter les maisons élevées par des entrepreneurs ; celles-ci, presque toutes semblables, ne comprennent pas plus d'un étage et sont entourées d'un petit jardin (§ 1). Un grand nombre d'étrangers se trouvaient parmi les premiers habitants de Malakoff. Depuis lors, ce mouvement d'émigration en dehors de la capitale s'est accentué, les facilités de communication sont devenues plus grandes et ainsi s'est constitué ce village qui s'étend sur un espace de plus d'un kilomètre. Si les tramways ont contribué pour une forte part à augmenter le chiffre de la population, ils ont, en revanche, diminué le nombre des promeneurs qui se dirigent surtout vers Châtillon, point *terminus* de la ligne des tramways partant de Saint-Germain-des-Prés.

Malakoff, ainsi formé par l'émigration d'une grande ville, présente tous les caractères d'un faubourg des cités populeuses et les témoignages recueillis sur ce village ont résumé d'un mot son caractère principal. C'est un pays sans tradition ; aussi subit-il encore plus profondément que les autres parties du territoire l'action des hommes de nouveauté et la désorganisation sociale y est plus avancée.

Le village se compose en effet d'habitants qui n'ont aucune relation les uns avec les autres et qui vivent isolés, sans être soumis à une action commune et réunis par un intérêt identique. Les employés, fixés à Malakoff, passent leur journée à Paris et ne rentrent que le soir dans leur domicile ; les ouvriers travaillent presque tous pour les patrons demeurant dans la capitale,

sauf un petit nombre de maçons résidant à Malakoff et dont les constructions nouvelles nécessitent la présence.

Un élément important de la population est une colonie étrangère parmi laquelle les Allemands forment la majorité (§ I^{er}). Partis après les événements de 1871, tous les habitants du pays s'accordent à dire qu'ils sont aujourd'hui en aussi grand nombre qu'avant la guerre, et la plupart des patrons qui s'étaient engagés à ne pas les reprendre à leur service, n'ont pas persisté dans leur détermination bruyamment annoncée. Interrogés sur les motifs qui les ont amenés à revenir sur cette résolution, les patrons assurent que les Allemands fournissent des ouvriers sobres, résistant à la fatigue et élevant moins d'exigences que nos compatriotes. Cette colonie étrangère vit entre elle, évite de se mêler à la population française et se réunit dans les cabarets où elle ne rencontre que des étrangers.

Sur ce sol qui ne renferme qu'une juxtaposition d'habitants, la grande propriété n'existe pas, et la terre se répartit entre un nombre considérable de propriétaires. La commune de Vanves-Malakoff comprend en effet 1,585 cotes foncières et 1,439 maisons ; sur ce chiffre, Malakoff représente à peu près la moitié.

C'est donc le village à banlieue morcelée, avec une population sans cohésion, chez laquelle l'influence des autorités naturelles s'efface et le sentiment religieux devient de moins en moins vivace. Dans les premières années de sa fondation, Malakoff ne fut desservi que par une chapelle de secours. Il y a dix ans, cette chapelle a été érigée en paroisse à la tête de laquelle se trouve aujourd'hui un curé. Mais il ne peut parvenir à porter à tous la connaissance des vérités religieuses (§ 19). Si les parents ne manifestent aucune opposition à ce qu'une instruction chrétienne soit donnée à leurs enfants et tiennent même à ce qu'ils fassent leur première communion, le curé rencontre au contraire les plus grandes difficultés à donner aux mourants les derniers sacrements et triomphe avec peine des obstacles que l'indifférence plutôt qu'une hostilité déclarée lui oppose dans l'accomplissement de sa mission. Après la première communion, les enfants n'étant plus dirigés par leurs parents, renoncent à toute pratique religieuse et s'abstiennent de suivre les cérémonies du culte. Le prêtre vit isolé au milieu de cette population ; par le respect qu'il mérite, il a sans doute écarté toute manifestation injurieuse contre sa personne, mais un fait que nous retrouverons tout à l'heure dans la commune de la Bâtie-Rolland se remarque à Malakoff : le curé ne reçoit plus aucun cadeau en nature. Les habitants, sous l'influence des journaux révolutionnaires, manifestent

encore leurs sentiments anti-religieux, en adressant des plaintes amères contre le budget des cultes auquel ils reprochent de ne pas rétribuer un service public.

Si le curé, désireux de prolonger les habitudes religieuses des jeunes gens, se heurte à l'indifférence des parents, l'instituteur, lui aussi, se plaint de la mauvaise éducation de ses élèves. Les parents veulent sans doute que leurs enfants acquèrent une certaine instruction, mais ils ne tiennent pas à leur assiduité à l'école.

L'autorité n'existe plus dans la famille où les pères croient avoir rempli leurs devoirs, quand ils ont assuré l'existence matérielle de leurs enfants ; ils se renferment dans une complète indifférence au sujet de leurs sentiments moraux. Les motifs les plus futiles attirent aux enfants de sévères réprimandes, tandis que des fautes graves passent sans reproches.

Aussi, dans cette population, privée de guides, dépourvue de tradition, ayant perdu toute foi religieuse, l'influence appartient-elle à quelques légistes médiocres ; ne donnant pas l'exemple des qualités morales et dévoués aux théories modernes, ils contribuent à augmenter la désorganisation sociale. Les ouvriers qui se réunissent tous les dimanches dans les cabarets écoutent docilement les politiciens de bas étage qui commentent les doctrines propagées par les journaux, dévoués aux faux dogmes de 1789.

Telle est la physionomie de Malakoff qui, malgré sa proximité, se distingue de Vanves par des traits essentiels. Ce dernier village n'est pas en effet une création du XIX^e siècle. Connu depuis le roi Robert, il a été érigé en paroisse au XII^e siècle et il reste encore sur ce territoire de vieilles familles de blanchisseuses qui conservent les traditions du passé. Malakoff n'est plus au contraire habité que par des familles instables et abimées dans un matérialisme complet.

§ 18. — LA COMMUNE DE LA BÂTIE-ROLLAND

La commune de La Bâtie-Rolland dans laquelle est né l'ouvrier offre un sujet d'études plein d'enseignement. Quoique bien petite, quoique perdue dans un arrondissement lointain d'abord difficile, elle renferme comme un résumé de toutes nos faiblesses sociales, et en présentant les faits qui se retrouvent à un degré plus accentué dans les autres communes rurales, elle nous montre sur le vif la profondeur de notre désorganisation et nous révèle les causes d'une décadence que masque aux yeux de l'opinion publique la prospérité apparente des grandes cités.

Peuplée de 666 habitants, d'après les constatations du dernier recensement, elle comprend un territoire de 828 hectares qui se divise ainsi : 30 hectares de bois particuliers, 539 hectares de terres labourables et jardins, 13 de prairies, 89 de pâturages, 26 de routes, chemins vicinaux, canaux et rivières, 9 de terres incultes, 3 de maisons et édifices publics. 119 hectares étaient consacrés à la culture vinicole avant l'invasion des maladies qui ont sévi sur les vignes; ils ont été depuis affectés à un autre mode d'exploitation. La commune qui comprend 129 maisons paie 2,074 francs de contribution foncière.

La propriété y est extrêmement divisée et l'action continue de nos lois, provoquant le morcellement des exploitations, a peu à peu amené la terre à ressembler à un habit d'Arlequin; beaucoup de propriétés qui portent le nom de domaines comprennent à peine 17 ares, et la maison qui forme le centre de l'exploitation n'est qu'une humble maisonnette dans laquelle il n'y a pas plus d'une chambre. Quelque modeste que soit ce domaine, plusieurs pères s'efforcent encore d'en prévenir la dislocation et usent des latitudes que laisse le Code pour en assurer la possession à un de leurs enfants, généralement à l'ainé, qui porte en outre le prénom du père. Par testament, ils lui donnent le quart ou le tiers de sa propriété en sus de ce que la loi les appelle à prendre, en stipulant que l'héritier conservera les terres les plus voisines de la maison. Le fils qui a bénéficié de ces dispositions testamentaires se montre plus soucieux de conserver le domaine, de l'agrandir par d'autres acquisitions et de constituer à son tour un héritier qui gardera précieusement la terre léguée par plusieurs générations antérieures. Mais si persévérants que soient ces efforts dans certaines familles, ils sont le plus souvent condamnés à l'insuccès et se brisent contre les dispositions de notre Code.

D'une part, en effet, la loi ne donne pas au père la faculté d'avantager d'une manière assez considérable un des enfants; parfois, si, en retour d'une plus grande quantité de terre qui lui aura été léguée, l'héritier est obligé de servir à ses frères ou sœurs une somme d'argent garantie par une hypothèque, dans un délai plus ou moins rapproché, cette hypothèque amène la vente de la propriété grevée d'une charge dépassant ses forces. D'une autre part, lorsque le père n'a pas laissé de testament ou réparti ses biens par un partage entre vifs, les héritiers refusent de donner à l'un d'entre-eux une portion de terre plus considérable que celle à laquelle ils prétendent, et, au nom des articles 826 et 832, ils réclament un partage en nature égal qui brise l'établissement agricole fondé par leur auteur. Chacun n'obtient qu'un lot insuffisant pour le

faire vivre et la classe des propriétaires indigents se perpétue ainsi avec ses traits d'orgueil, de haine et d'envie qui ont été souvent signalés dans les *Ouvriers européens* et les *Ouvriers des Deux-Mondes*.

La commune de La Bâtie-Rolland ne compte pas de grands propriétaires et les communes les plus voisines ont vu aussi à peu près complètement disparaître les domaines comprenant plusieurs centaines d'hectares et exploités par des propriétaires appartenant à une classe plus élevée. Les habitants, d'une fortune supérieure à celle de la majorité de la commune, ne se préoccupent malheureusement pas de conserver sur ceux qui les entourent une action salutaire. Isolés au milieu d'une population à laquelle ils demeurent indifférents, ils se renferment dans un égoïsme profond : jouir de leur fortune ; telle est leur seule préoccupation ; ce sont des non-valeurs au point de vue social. Les seuls parmi eux qui, moins infidèles à leurs devoirs, s'intéressent aux populations laborieuses, sont récompensés de leurs efforts en acquérant une influence réelle.

De pauvres gens renfermés chez eux, profondément égoïstes, absorbés par les préoccupations matérielles, ayant perdu les sentiments élevés qui caractérisent l'homme, tel est le spectacle que présente une petite commune rurale. Parmi ces populations, le respect du passé et la noble préoccupation de l'éternité qui attend l'humanité s'effacent de plus en plus. Certes, les fils conservent encore une vive tendresse pour leurs parents ; car, au milieu même d'une société désorganisée, les vertus privées, inspirées par le christianisme, subsistent longtemps, mais tous les témoignages recueillis sur l'état moral de cette commune ont été unanimes dans leurs appréciations. L'esprit de famille, disent-ils, s'en va ; les enfants ne suivent plus la direction donnée par leurs pères, quand ceux-ci se montrent soucieux de ne pas abdiquer ce grand devoir, et ils ne manifestent aucune générosité pour leurs parents âgés, lorsque le soin de les entretenir retombe sur eux et apporte quelque gêne dans leur intérieur.

« Le père et la mère, écrit une des personnes qui nous ont fourni de précieux renseignements sur l'état de cette commune, se réservent souvent une pension dans les actes de donation. La crainte de voir révoquer la donation, oblige seule les enfants à exécuter cette clause. Beaucoup de pères ou de mères, de famille sont réduits à s'adresser aux tribunaux pour obtenir de leurs enfants la somme que ceux-ci s'étaient engagés à payer. « Le père, devenu vieux et empêché de travailler par ses infirmités, n'est plus rien pour les enfants. »

En même temps que cet attachement aux souvenirs du passé s'affaiblit dans les générations nouvelles, l'esprit religieux, les préoccupations élevées de la vie future diminuent chaque jour et les populations sont de plus en plus absorbées par un matérialisme pratique. La commune de La Bâtie-Rolland a longtemps conservé une foi très-vive, et aujourd'hui encore, quoique appartenant à un département dans lequel dominent les adversaires des institutions traditionnelles, le curé y est aimé, à la condition de se renfermer exclusivement dans son église. Mais il rencontre déjà moins de facilité dans l'accomplissement de sa sainte mission et un usage général autrefois, les cadeaux en nature aux desservants, n'est que peu observé.

Si la population est envahie par l'invasion des idées nouvelles, elle perd aussi chaque jour de sa vitalité, car, d'après le dernier recensement, elle a déchu en cinq ans de 21 habitants. Jadis se voyaient de nombreuses familles dans lesquelles le père considérait comme une richesse le chiffre élevé des enfants et remerciait Dieu de la bénédiction qu'il accordait à son ménage. Aujourd'hui sur cette population de 666 habitants, il n'y a pas plus de 31 familles ayant de trois à six ou sept enfants au plus, aucune ne dépasse ce chiffre, les autres n'en ont qu'un ou deux : 8 ménages demeurent sans postérité. Comme à Malakoff, les parents restreignent par calcul le nombre de leurs héritiers, qu'ils limitent à deux ou trois et ils avouent franchement les préoccupations immorales auxquelles ils obéissent.

La commune a du reste traversé des crises douloureuses depuis quelques années : le phylloxera a tué toutes les vignes, les mûriers sont envahis par une maladie mortelle qui empêche les vers à soie de réussir et la garance, qui était un des produits les plus fructueux du pays, n'est plus employée en teinturerie. Malgré des réclamations persistantes, le gouvernement n'a pas cherché à remédier à ces désastres. L'année dernière encore il a refusé son autorisation à la percée d'un canal de dérivation des eaux du Rhône, subordonnant les intérêts et le salut de plusieurs départements aux prétendus intérêts d'une navigation qui n'existe pas.

Cédant à l'impulsion du courant qui pousse la France à prêter une oreille docile à l'enseignement des lettrés, la commune de La Bâtie-Rolland a complètement changé de sentiments politiques et tandis que, sous l'Empire, elle votait pour les candidats désignés par le gouvernement, les deux tiers des voix sont aujourd'hui acquis aux représentants des idées avancées. Toutefois, d'après les témoignages que nous avons recueillis, la majorité obéit en cette circonstance à une tendance qui la détermine à suivre tou-

jours le gouvernement plutôt qu'à une adhésion très nette aux doctrines anti-religieuses et anti-sociales.

Habitée par une population laborieuse et tranquille qui n'est pas gangrenée par cette propension à l'ivrognerie, fléau de nos communes rurales et urbaines, La Bâtie-Rolland est loin d'être parvenue au dernier terme de la désorganisation; le niveau moral y est assez élevé, les faits de séduction sont très rares et il ne s'en présente pas plus d'un ou deux tous les trois ans. Cependant elle ne constitue pas un élément de force pour le pays auquel elle ne procure aucun appui. L'affaiblissement progressif de la population et la disparition des familles-souches empêchent la formation d'une émigration vigoureuse qui infuserait aux grandes villes affaiblies et démoralisées un sang fortifiant, donnerait à nos établissements lointains des colons vigoureux ou verserait dans les fonctions les plus nobles les enfants préparés par une forte éducation. La population végète sur ce territoire; elle traîne une vie médiocre et stérile.

La France, écrivait-on justement dans une étude sur la dépopulation de notre pays, ressemble à un petit rentier qui se renferme solitairement chez lui et, absorbé par les calculs mesquins, n'augmente pas ses revenus. Par cela seul que sa fortune ne devient pas plus considérable, elle décline. Ainsi, de même au point de vue social, tout ce qui n'accroît pas les forces de la nation, devient une cause de faiblesse.

Aux deux extrémités de la France, aux portes de la capitale, comme dans le département le plus reculé, les mêmes traits se rencontrent à des degrés, divers sans doute : affaiblissement des forces vives du pays, décroissance des sentiments religieux, désorganisation de la famille, diminution de la population. Chaque famille n'est plus qu'un grain de poussière, tournant au gré de tous les vents, et donnant à l'Etat des générations affaiblies, égoïstes et démoralisées.

§ 19. — DE LA DIFFUSION DE LA PRESSE DANS LA CLASSE OUVRIÈRE.

Dans le cours des entretiens que nous avons eus avec lui, l'ouvrier a fréquemment parlé de la presse et de l'influence décisive qu'elle avait exercée sur lui. C'est sous l'empire de cette lecture qu'il a abandonné la foi religieuse : c'est là qu'il a puisé ses sentiments politiques, et nous entendions parfois presque mot pour mot dans sa bouche les erreurs que nous lisions chaque jour dans les journaux radicaux. Pendant la Commune, aux heures

les plus agitées de sa sanglante domination, les personnes qui approchaient des fédérés retrouvaient dans leur langage haineux et grossier les phrases textuelles des journaux qui excitaient le peuple et, par leurs calomnies, l'engageaient à persévérer dans l'insurrection. Aujourd'hui, en étudiant la vie d'une famille honnête, rangée, chez laquelle ne se rencontre aucun des vices trop fréquents parmi ses pareilles, le même trait se dessine; tous ses camarades, nous a-t-il dit maintes fois, sont des lecteurs assidus des journaux et ils accordent aux défenseurs des idées les plus fausses le crédit qu'ils refusent aux véritables autorités naturelles.

Ce fait nous a profondément émus et nous ne saurions trop appeler sur lui l'attention de tous les hommes qui se dévouent à la science sociale : car il nous a révélé d'une manière saisissante le mal le plus grave peut-être de la société française. Depuis, en effet, qu'une part prépondérante appartient au peuple dans la direction des affaires publiques, plus que jamais il doit être ramené par voie de contrainte morale dans la pratique du bien, et au contraire, surtout dans les villes et les banlieues qui les entourent, nous trouvons les grandes influences disparues, le patronage affaibli, la force de la religion diminuée. L'homme est livré à lui-même sans frein et sans guide.

Le père ne conserve plus la haute position que la nature lui a confiée. Dans les rangs inférieurs de la société, les chefs de famille ne se regardent pas comme obligés de donner à leurs enfants un enseignement moral qui dans l'avenir leur servira de sauvegarde; ils abandonnent cette mission dont les familles du passé comprenaient toute la grandeur, ainsi que l'attestent les Livres de raison. Leur rôle est à leurs yeux rempli, quand ils ont procuré à leurs enfants les moyens de gagner leur vie matérielle. Ceux-ci de leur côté considèrent maintenant leurs aïeux comme des esprits arriérés, qui ne sont plus au courant des idées du siècle, et même lorsqu'ils éprouvent pour eux l'affection la plus tendre, ils ne se montrent guère disposés à écouter leur voix. Ce trait a été trop souvent signalé pour que nous jugions utile d'insister sur cette particularité fâcheuse de notre ordre social dont la cause première réside dans les vices de notre Code. Il accumule en effet les dispositions les plus ingénieuses pour restreindre la liberté du père. Il lui retire la distribution de la fortune, le gouvernement de la maison pour le transporter à des hommes de loi, qu'il appelle dans le sein de la famille aux époques les plus solennelles et qu'il charge de contrôler les moindres décisions prises par le père. Cette méfiance du législateur a produit ses consé-

quences logiques ; elle a diminué l'autorité paternelle et détruit chez les enfants l'esprit d'obéissance et de respect.

Les journaux ne sont plus arrêtés au seuil du foyer par la forte main du père préservant les siens de la corruption ; ils y pénètrent librement et peuvent sans résistance propager leurs dangereuses nouveautés. L'opinion publique s'est à maintes reprises émue du péril que présentait la liberté de la presse en France, lorsqu'elle la voyait établie sans inconvénient dans les pays voisins. L'Angleterre, en effet, malgré la dangereuse agglomération des populations ouvrières, malgré l'extension considérable des villes, supporte une liberté de la presse sans restriction ; les journaux ne sont jamais poursuivis devant les tribunaux, ils jouissent d'une liberté pleine et entière. Cependant la presse n'a pas exercé l'influence que l'observation nous amène à constater en France, et les masses ouvrières ne se laissent pas conduire par le langage des journaux ; même lorsqu'elles manifestent des sentiments de révolte contre l'ordre social, elles obéissent à d'autres guides. Car il existe chez nos voisins un pouvoir supérieur, qui demeure hors des atteintes de l'opinion et toujours plein de vie, l'autorité paternelle. Les Anglais ne s'y sont jamais trompés ; ils n'ont pas attribué la stabilité de leur constitution au perfectionnement savant des institutions politiques, au mécanisme ingénieux du gouvernement parlementaire ; mais l'autorité paternelle, maintenue par la loi, a toujours été, à leurs yeux, la première cause de leur force.

En France, les hommes de la Terreur, désireux de briser toute entrave à leur politique violente, ont ruiné l'autorité du père de famille ; notre Code a respecté ces dispositions, inspirées par la haine, et aujourd'hui la désorganisation de la famille a laissé la masse de la population sans autre guide que la voix de la presse, propageant en majorité des nouveautés que l'expérience condamne. Aussi, la liberté de la presse a-t-elle amené les conséquences les plus funestes dans notre pays.

Le spectacle que présentent la France et l'Angleterre nous permet donc de nous rendre un compte exact de la véritable action de la presse. Ce n'est pas son influence qui seule a amené la désorganisation de la famille, mais elle a été plutôt la conséquence d'une révolution sociale due à d'autres causes.

L'Eglise tenait jadis un rôle considérable dans la société ; quoiqu'en aient pensé des écrivains prévenus, elle se préoccupait vivement de l'instruction des classes populaires, de la direction à donner aux esprits ; en remplissant vaillamment la lourde tâche qu'il avait assumée, le clergé guidait les âmes, et demeurait, pour

la majorité de la nation, un pasteur respecté, dont la sainte voix, donnant à l'autorité paternelle son complément nécessaire, maintenait les familles dans la pratique du bien. Même lorsque les classes élevées, oublieuses de leurs devoirs, applaudissaient aux théories des philosophes irrégieux, et, envahis par la corruption, attaquaient les vérités établies et les prescriptions du Décalogue, avec l'ardeur qu'elles auraient dû employer à les défendre, le peuple était toujours fermement attaché au catholicisme.

Qu'est devenue aujourd'hui cette puissance salutaire ? La famille, dont nous avons dressé la monographie, se distingue par son assiduité au travail, par ses qualités sérieuses, par sa vie rangée ; elle ne nourrit pas contre le clergé cette hostilité féroce qui se rencontre dans les faubourgs des grandes villes ; cependant, depuis son séjour à Malakoff, elle n'assiste jamais aux cérémonies du culte, n'a jamais entendu un sermon, jamais vu le curé de sa paroisse. L'Eglise n'existe pas pour elle.

Malgré tout son dévouement, du reste, le clergé est impuissant à pénétrer jusqu'à ses ouailles. Malakoff comprend une population de plus de 3,000 habitants, disséminé sur une grande étendue de territoire. Aujourd'hui, il n'y a pour cette agglomération d'habitants qu'un seul prêtre ; seul, il est obligé de pourvoir à tous les besoins spirituels ; seul, il est obligé de faire les catéchismes qui comprennent souvent plus de 50 enfants ; seul, il doit visiter les malades et porter aux mourants la suprême consolation.

Le patron n'est plus l'autorité sociale, telle que le montre la tradition de tous les peuples prospères. Lui qui pourrait remplir un rôle si élevé et si efficace, ne comprend pas ou néglige trop souvent la mission dont l'accomplissement s'impose à lui ; il a charge d'âmes, et sa tâche ne consiste pas seulement à donner aux ouvriers le salaire nécessaire à leurs besoins matériels, mais aussi écarter d'eux les erreurs et les séductions qui les assiègent. Un mot résume, du reste, ses devoirs : Il doit se conduire comme un père vis à vis de ses enfants. Le directeur de la maison pour laquelle travaille l'ouvrier a imaginé une ingénieuse combinaison qui met la vieillesse de ses employés à l'abri de la misère (§ 21.) ; là toutefois se bornent ses prévisions : il ne cherche pas à préserver ceux qu'il paie de la corruption. Combien même, parmi les patrons, ne portent pas leurs préoccupations si loin et se bornent à verser aux ouvriers le salaire quotidien !

Telle est donc la situation de l'ouvrier, isolé dans la société, sans direction morale, et destiné à tomber fatalement sous la domination des meneurs de cabarets et des lettrés, se servant des journaux qui satisfont ce besoin d'informations répandu

maintenant dans tous les rangs de la société. Avant qu'une révolution politique eut donné aux classes populaires le gouvernement du pays, l'ouvrier passait sa vie tout entière à ses occupations professionnelles, et les partis qui recherchaient le pouvoir ne s'efforçaient pas de s'en faire le marchepied de leur élévation. Mais aujourd'hui, appelé à jouer le rôle d'électeur souverain, il décide par son bulletin de vote des destinées de la France. Aussi, à mesure que le suffrage universel compte plus d'années d'existence, la diffusion de la presse devient chaque jour plus grande; elle pénètre de plus en plus dans les petites communes, et bien peu d'ouvriers, dans les grandes villes et dans les villages à banlieue morcelée se groupant autour d'elles, ne lisent pas de journaux.

Déjà, en 1859, lorsque l'ouvrier était à Lyon, (§ 12.) la presse exerçait une grande influence sur ses compagnons. Aujourd'hui, quelques chiffres, représentant le tirage des journaux les plus répandus, nous donneront une idée de l'action à laquelle le peuple est soumis. Ainsi le *Petit Journal* tire à 500,000 exemplaires, la *Petite République*, à 150,000; la *Lanterne*, à 120,000; le *Petit National*, à 50,000; le *Petit Lyonnais*, à 130,000. Mais ces chiffres ne représentent qu'imparfaitement le nombre de leurs lecteurs; puisque, outre les personnes qui y sont abonnées ou les achètent quotidiennement, il faut compter celles qui les lisent dans les cafés ou auxquelles elles sont prêtées. Fréquemment en effet, plusieurs ouvriers, surtout dans les communes rurales, se cotisent pour acheter un journal et se le prêtent mutuellement. Ainsi l'ouvrier, à Malakoff, prête régulièrement à son voisin le *Petit-Journal* qu'il achète tous les jours.

Un trait commun distingue cette presse répandue dans la classe ouvrière: elle méconnaît les préceptes du Décalogue dont le respect amène la prospérité d'une nation, et, reflétant fidèlement les opinions des lettrés du XVIII^e siècle sur la perfection originelle de l'homme, elle attaque toutes les institutions qui ramènent par voie de contrainte morale l'humanité à la pratique du bien. Ainsi, elle exalte les lois qui battent en brèche l'autorité paternelle et célèbre les droits des enfants, sans jamais reconnaître au père le droit de gouverner la famille qu'il a créée. Représentant le régime actuel du travail comme le plus conforme à la justice, le patronage comme une tyrannie, elle dénonce comme des manœuvres coupables les généreux efforts tentés pour le restaurer. S'attaquant surtout aux sentiments religieux, elle défigure l'histoire, travestit le rôle joué par l'Eglise, nie audacieusement les bienfaits du clergé, et adresse au peuple les flatteries les plus éhontées que souverain ait

jamais entendues. En même temps, les journaux, et parmi eux surtout *le Petit Journal* qui est le plus lu à Malakoff, s'efforcent d'éveiller la curiosité publique par le récit minutieux des crimes qui sont commis. Si la première page est remplie par un article commentant le principal événement politique et par des dépêches résumant les nouvelles étrangères, dans la seconde et la troisième, les faits divers, les crimes sont présentés avec force détails. Aucun des faits susceptibles de piquer l'opinion publique n'est omis, des gravures même grossièrement faites représentent le héros ou la victime du crime et l'imagination du journaliste, s'ingéniant à inventer quelques circonstances poignantes, excite le public à se jeter sur ces récits qui flattent les passions les plus basses de la nature humaine, mais augmentent dans une forte proportion le tirage du journal. C'est, en effet, à un crime célèbre que l'un de ces organes populaires est redevable de sa fortune. Un feuilleton enfin, dû à la plume intarissable d'un écrivain en vogue, complète cet ensemble et excite vivement la curiosité publique par des aventures galantes dans lesquelles la morale est fort humiliée aux dépens de la passion toujours victorieuse.

Ainsi de telles sèment peu à peu dans les âmes les doctrines qu'elles propagent ; les erreurs les plus dangereuses envahissent l'esprit de l'ouvrier et le dominant sans contre-poids ; elles l'amènent à jouer un rôle dangereux pour la société, malgré ses qualités professionnelles et sa conduite rangée.

La société privée de l'autorité du père, de l'action du patron et de l'influence de l'Eglise est livrée à l'influence toute-puissante des lettrés qui demeurent, avec les cabaretiers, les seuls chefs de la nation.

§ 20. — LA SOCIÉTÉ DU COMPAGNONNAGE DES OUVRIERS CORDONNIERS.

La Société du compagnonnage des ouvriers cordonniers se proposait de relier entre eux les ouvriers de la même industrie, de leur fournir un secours en cas de maladie, et de procurer du travail et un gîte aux voyageurs arrivant le plus souvent sans ressources dans une ville.

L'ouvrier cordonnier parti en voyage se présentait dans chaque localité muni d'une lettre cachetée qui constatait l'affiliation et qu'il remettait *au premier en ville*. Il se rendait au restaurant tenu par *la Mère*, les cordonniers affiliés au compagnonnage désignaient celle-ci. Partout où existait un compagnonnage, se trou-

vait un restaurant dans lequel tout ouvrier compagnon avait droit, le premier jour de son séjour, à un repas de 1 fr. 25 et à l'hospitalité de la nuit; le lendemain, un compagnon désigné, appelé le rouleur, se mettait en quête de travail et d'un logement pour le nouvel arrivant. Des garnis spéciaux étaient assignés aux membres de la Société, et lorsqu'un d'eux y était entré, il ne lui était pas permis de le quitter avant un mois. La cotisation s'élevait à 1 fr. 25 par mois, et, si l'ouvrier, tombant malade, se trouvait dans l'impossibilité absolue de travailler, il recevait, tant que durait cette impossibilité, un secours de 1 franc par jour. Tous les trois mois se tenait une réunion générale de la Société à laquelle l'ouvrier était, sous peine d'amende, obligé d'assister. Un ouvrier y lisait un compte-rendu de la situation financière de la Société.

Lorsque l'ouvrier arriva à Châlons (§ 12), la Société commençait déjà à décliner; il y avait moins d'assiduité aux séances trimestrielles; plusieurs ouvriers cordonniers ne s'affiliaient plus au compagnonnage qu'avec répugnance, quelques-uns mêmes s'en écartaient et les membres restants voyaient surtout dans cette association une occasion de réunions et de plaisirs. Quoiqu'on l'ait pensé, la Société du compagnonnage n'était pas conduite par des visées politiques et étrangères au but qu'elle se proposait officiellement. Sans doute la majorité de ses membres appartenait aux idées radicales, elle faisait ouvertement profession de républicanisme et elle ne voyait que d'un mauvais œil les ouvriers qui restaient attachés aux pratiques religieuses; mais la plupart des compagnons menaient joyeuse vie, et le plaisir, la recherche d'un sort plus heureux, le travail quotidien étaient leur seule préoccupation.

Depuis, la Société de compagnonnage des ouvriers cordonniers n'a fait que s'acheminer vers la décadence. Elle était prospère lorsque les chemins de fer n'existaient pas et que la lenteur des communications rendait les voyages plus longs, car elle répondait à des besoins réels, les villes de province recevant de nombreux ouvriers qui faisaient leur tour de France. Comme le séjour dans chaque ville était quelquefois très court et que la plus grande partie du voyage se faisait à pied, il était utile à l'ouvrier inconnu et fatigué de s'affilier à une Société, qui, moyennant une légère cotisation, lui procurait du travail et le préservait de la misère. Mais aujourd'hui la plupart des ouvriers se dirigent rapidement par le chemin de fer vers un grand centre dans lequel ils se fixent. Bien peu parmi eux séjournent dans les villes de province qu'ils parcouraient autrefois, et

dès lors le compagnonnage présentant moins d'utilité est destiné à voir diminuer de plus en plus le nombre de ses affiliés et l'importance de ses réunions.

§ 21. — LA CAISSE DE RETRAITES FONDÉE PAR LA MAISON P***.

Comme nous l'avons vu au § 13 des observations préliminaires, M. P***, directeur de la maison de cordonnerie, à laquelle est attaché F***, a fondé une caisse de retraites destinée à garantir les ouvriers de la misère à laquelle ils sont trop souvent réduits dans la vieillesse. Il raconte simplement dans la préface du petit livre où il expose le mécanisme de cette caisse sous l'empire de quelles considérations il a tenté cette combinaison. « Puisque la fortune m'avait souri, dit-il, je voulais réaliser dans la force de mes moyens, un rêve de ma jeunesse, celui que je faisais étant ouvrier, lorsque je voyais de vieux camarades que les forces abandonnaient, ne plus pouvoir suffire à leurs besoins, et qui, n'ayant pas pu, dans leur jeunesse, faire des économies pour leurs vieux jours, se trouvaient dans la misère sans avoir été cependant ni paresseux ni mauvais sujets. » C'est en effet dans l'état actuel de notre société un des faits les plus attristants que cette vieillesse de l'ouvrier honnête, laborieux et privé de toute épargne par les charges trop lourdes qui ont pesé sur lui; l'affaiblissement des liens de patronage, la disparition des engagements permanents le réduisent à ne compter que sur un recours humiliant à la charité publique. Toutefois, en fondant cette caisse des retraites, M. P*** n'a pas voulu appeler tous ses ouvriers à profiter indistinctement de ses avantages. Il a posé des conditions très sages que nous allons résumer.

Voici d'abord en quoi consiste le versement. Chaque année M. P*** verse à la caisse des retraites pour la vieillesse, à titre gracieux, et au nom de chaque ouvrier, une somme équivalant à une augmentation de 5 p. 100 sur ses salaires ou appointements, jusqu'à concurrence de 100 francs par an sur la tête de la même personne.

La première condition que doit remplir l'ouvrier, pour avoir droit au versement, est de faire partie de la maison depuis plus de trois ans et de n'avoir pas travaillé pour un autre patron pendant cette période triennale. Mais, désireux de prévenir les interruptions de travail non motivées, il a décidé que les ouvriers ne bénéficieraient des avantages de cette caisse que s'ils atteignaient un minimum de travail, déterminé de la manière suivante par la somme qu'ils auraient gagnée.

L'ouvrier habitant Paris ou sa banlieue, travaillant directement pour sa maison, devra avoir gagné par son travail dans son année au moins une somme de 1,200 francs. Pour l'ouvrier habitant la province, travaillant sous la direction d'un contre-maître ou d'un entrepreneur, ce salaire se réduit à 900 francs, et il n'est plus que de 400 pour l'ouvrière habitant Paris ou la province. Toutefois une cause majeure, éloignant l'ouvrier de son travail, ne le prive pas du bénéfice de la caisse des retraites : ainsi les employés appelés par le service militaire conservent leurs droits acquis.

Nous ne saurions trop signaler ces louables dispositions ; en donnant une prime à la présence assidue de l'ouvrier dans les ateliers, elles constituent un premier pas vers la permanence des engagements et arrêtent ainsi, par l'espoir d'une retraite, les habitudes vagabondes contractées par un trop grand nombre de travailleurs.

Un âge minimum a été fixé pour la liquidation de la pension ; il est de 55 ans pour les personnes dont le premier versement pourra être fait avant qu'elles n'aient atteint 45 ans révolus, et de 60 ans pour celles ayant dépassé cet âge avant d'avoir droit au premier versement ; mais les titulaires seront toujours libres de retarder la liquidation de leur pension, sans pouvoir cependant dépasser 65 ans, âge maximum déterminé par la loi. Une exception a été faite à ces règles ; l'incapacité absolue de travail donne à l'ouvrier le droit de demander la liquidation de la pension, quand il le désirera.

M. P*** a eu soin, dans les articles réglant le fonctionnement de sa caisse, de spécifier au nom de qui serait opéré le versement. Pour un homme marié, il est fait au nom du ménage ; si les deux époux travaillent pour la maison, il pourra être fait au nom de chacun, et si la femme seule y travaille, le versement sera opéré en son nom seul.

Le père de famille qui fera travailler ses enfants avec lui a la faculté de demander, lorsqu'ils auront atteint l'âge de 17 ans, qu'une part du versement auquel il aura droit soit opérée sur leur tête, d'après l'estimation de leur travail ; mais, à partir de 20 ans, ils auront leur compte particulier et seront traités comme les autres ouvriers.

Voulant prévenir toute difficulté et désireux de bien tracer aux ouvriers quel devait être leur sort, M. P*** a indiqué quelles dispositions seraient prises si, par suite de diminution des affaires, le personnel de la maison devait être réduit : les ouvriers renvoyés conserveraient tous leurs droits sur les versements opérés en

leur nom tant avant que pendant l'année dans laquelle ils auraient été renvoyés.

Voulant montrer quels avantages la création de cette institution procure aux ouvriers, M. P*** a dressé un tableau des sommes qui seraient acquises aux assurés, d'après la quotité versée chaque année.

EN VERSANT UNE SOMME DE 20 FRANCS PAR AN DEPUIS L'ÂGE DE	ON ACQUIERT UNE RENTE VIAGÈRE A L'ÂGE DE :							
	50 ans.		55 ans.		60 ans.		65 ans.	
	A CAPITAL		A CAPITAL		A CAPITAL		A CAPITAL	
	Réserve.	Aliéné.	Réserve.	Aliéné.	Réserve.	Aliéné.	Réserve.	Aliéné.
20 ans	111 40	150 86	180 00	247 10	302 60	419 46	543 94	768 22
25 ans	74 68	103 98	123 16	173 94	209 20	299 24	378 26	547 00
30 ans	48 28	69 18	81 96	119 66	144 50	210 64	258 20	388 76
60 FRANCS								
20 ans	222 20	301 72	360 00	494 20	605 20	838 92	1087 88	1520 44
30 ans	96 56	238 36	103 92	239 32	283 00	420 08	516 48	777 52
40 ans	31 68	48 88	62 60	99 60	116 56	190 56	221 20	370 44
100 FRANCS								
20 ans	535 50	754 30	900 00	1235 50	1513 00	»	»	»
25 ans	373 40	519 90	615 80	869 70	1046 00	1496 20	»	»
30 ans	241 40	345 90	409 80	598 30	707 50	1050 20	1291 00	»
35 ans	146 60	217 20	261 70	397 40	464 20	720 10	859 50	1358 30
40 ans	79 20	122 20	156 50	249 00	291 40	476 40	553 00	926 10
45 ans	32 10	51 80	83	139 30	170 60	296 00	338 70	606 10
50 ans	»	»	32 90	58 30	88 30	163 00	192 70	270 20
55 ans	»	»	»	»	34 10	67 10	96 60	200 10
60 ans	»	»	»	»	»	»	36 00	81 00

Tel est résumé, dans ses dispositions principales, le système par lequel M. P*** a cherché à donner à ses ouvriers la sécurité

de leur avenir. Il offre, sans doute, de précieux avantages en ne privant les ouvriers d'aucune partie de leur salaire et en leur procurant quelques ressources pour leur vieux jours, à l'heure où la vie de l'ouvrier apparaît si triste. Mais un patron est loin d'avoir épuisé sa tâche quand il a pris ces dispositions matérielles, car le trait le plus essentiel du patronage fait ici absolument défaut, ces relations affectueuses entre le maître et l'ouvrier qui les unissent par le cœur, au lieu de les attacher par un lien administratif.

Le patronage moderne est en effet un patronage administratif dans lequel les paperasses prennent la place d'une action personnelle. Un trait marque son caractère mieux que nous ne pourrions le faire en de longues phrases ; l'ouvrier n'a vu qu'une seule fois son patron quelques instants et ne s'est jamais entretenu avec lui. Celui-ci, de son côté, ne connaît pas l'ouvrier, il est incapable de donner des renseignements sur ses dispositions morales et sur la vie qu'il mène : l'homme est représenté à ses yeux par un chiffre inscrit sur un registre. Dès lors, le patronage, si même le nom peut encore s'appliquer ici, n'a qu'une portée bien faible ; il est impuissant à maintenir la paix sociale.

Si nous voulons, au contraire, apprécier l'efficacité que conserve le véritable patronage, nous devons nous reporter aux descriptions tracées par M. Le Play dans les *Ouvriers européens*¹. L'action du patron se retrouve dans tous les actes de la vie de l'ouvrier ; il partage leurs joies, s'associe à leurs misères, qu'il a l'intelligence de prévenir, pratique la permanence des engagements et il n'abandonne jamais ceux qui lui donnent leur travail. Sous cette direction affectueuse et ferme, les ouvriers échappent aux maux qui sévissent sur les populations ouvrières laissées à elles-mêmes et les constituent à l'état de menace permanente pour la sécurité du pays. Comme M. Le Play l'a justement dit, le patronage est un des plus solides matériaux avec lequel s'élève une société stable.

¹ Voir surtout la Monographie du Forgeron de Dannemora. *Ouvriers européens*. Deuxième édition, t. II.

§ 22. — PRÉCIS D'UNE MONOGRAPHIE

AYANT POUR OBJET UN CHIFFONNIER INSTABLE ET, PAR ALTERNANCE, MÉGISSIER, FUMISTE ET BROSSIER DE PARIS (FRANCE — SEINE), PAR MM. ED. DEMOLINS ET B. POCQUET.

I.

**Définition du lieu, de l'organisation industrielle
et de la famille.**

La famille habite, à Paris, une maison située passage Cabanis, 15, XIV^e arrondissement.

Cette maison est composée de deux étages, comprenant chacun un locataire. Elle est située dans un quartier populaire et excentrique, de création récente et généralement bien percé. On s'y adonne aux industries les plus diverses, mais toujours dans les plus modestes conditions. Les chiffonniers sont assez nombreux dans ce quartier.

Le père de famille est mégissier de son état; mais, par suite de circonstances qui seront expliquées plus loin, il a dû abandonner son métier pour embrasser successivement ceux de fumiste et de chiffonnier. Il exerce actuellement ce dernier depuis un mois.

Il en est de même de la mère et du fils aîné, qui, pour des raisons analogues, ont dû quitter leurs professions respectives de brosière et de fumiste.

La famille se compose de six personnes, dont deux époux et quatre enfants :

Philippe-Jean-Baptiste L^{***}, chef de famille; marié depuis 8 ans, né à Ivry (Seine), 43 ans. — Sophie-Gabrielle L^{***}, sa femme, née à Paris (Seine), 40 ans. — Gabriel-Eugène, leur fils, né à Paris, 17 ans. — Blanche-Jeanne, leur fille, née à Paris, 12 ans. — Désirée-Eugénie, leur fille, née à Paris, 9 ans. — Louis-Honoré, leur fils, né à Paris, 18 mois.

Les deux époux n'ont plus ni pères, ni mères. Ils ont également perdu quatre enfants en bas âge.

Leurs seuls parents sont une sœur de la femme exerçant à Paris l'industrie de brosière et une sœur du mari, qui a épousé un cordonnier et travaille avec lui; mais ces parents ont cessé toutes relations avec la famille, à la suite d'un fait de mauvaise conduite du chef de famille.

La famille appartient à la religion catholique. La mère va habituellement à la messe le dimanche avec ses deux filles; le père et le fils entrent quelquefois, mais rarement à l'église.

La famille fréquente assez régulièrement le patronage de Sainte-Mélanie pour entendre, tous les quinze jours, une instruction religieuse et prendre part à une petite loterie gratuite. C'est dans cet établissement que le fils aîné a fait sa première communion.

Matin et soir la mère fait dire à ses filles une courte prière, à laquelle se joignent parfois le père et le fils.

La religion de la famille semble, du reste, consister surtout en pratiques purement extérieures.

Le père et la mère ne savent pas lire.

Celle-ci, cependant, a fréquenté une école pendant quatre ans, mais elle n'en a nullement profité, par suite, dit-elle, d'une trop grande légèreté et aussi d'une fièvre typhoïde très grave dont elle fut atteinte à 12 ans et qui l'obligea à quitter l'école.

L'ouvrier semble absolument étranger à toute passion et même à toute idée politique. Il ne semble nourrir aucune haine contre la classe supérieure; la cause en est peut-être dans cette ignorance, qui l'empêche de lire les journaux.

Étranger également aux troubles de 1871, il refusa de servir dans l'armée de la Commune. Pour éviter d'entrer dans les bataillons de marche, il alléguait qu'il avait 42 ans, bien qu'il n'en eût que 39. Incorporé dans les bataillons sédentaires il se dispensa de son service.

Enfin, au moment de l'entrée des troupes de Versailles, pour ne pas se trouver mêlé à l'action, il alla demander un asile à une famille bourgeoise près du pont Napoléon.

D'après les dires de l'ouvrier, il semble permis d'attribuer cette conduite aux sentiments de discipline qu'il a rapportés d'un séjour de 14 ans dans l'armée.

Quoiqu'il ne soit pas d'un caractère violent, le mari, poussé sans doute par de mauvais camarades qui lui faisaient boire de l'absinthe et lui donnaient de mauvais conseils, s'est quelquefois livré à des voies de fait sur sa femme et sur ses enfants. Un jour même il a été si loin que sa femme a dû quitter avec les enfants le domicile conjugal.

Au point de vue de la moralité, l'ouvrier a donné lieu à des reproches plus graves encore, en abandonnant le domicile conjugal pendant un mois et demi pour aller vivre avec une jeune fille de 16 ans.

Depuis son retour, la femme, qui semble aimer son mari, fait remarquer qu'il s'est généralement bien conduit et qu'il a toujours rapporté exactement le montant de son gain; ce qui ne lui arrivait pas auparavant, surtout lorsqu'il était obligé de déjeuner hors de chez lui et avec de mauvais camarades.

Du reste, dans la famille, le rôle du père est absolument effacé ; il paraît dénué de toute autorité et n'avoir même pas l'idée d'exercer la moindre influence.

La mère de famille est restée honnête ; c'est elle qui dirige la maison. Elle met un peu de vie dans ce triste intérieur. Elle a reporté sur ses enfants qu'elle aime tendrement l'affection dont son mari s'était montré indigne ; le fils aîné surtout est l'objet de sa prédilection ; peu à peu il a pris dans la famille la place que devait remplir le père ; il s'occupe de ses frères et de ses sœurs et un jour même, ayant trouvé du travail pour son père, il dit avec un certain orgueil à un étranger qui venait visiter la famille : « Monsieur, j'ai placé mon père. »

La mère de famille paraît avoir conservé le sentiment de la probité ; à diverses reprises, elle a rendu des objets de prix laissés par mégarde au milieu des chiffons.

Le fils a donné plusieurs exemples d'attachement à sa famille ; il a toujours rapporté très exactement l'argent qu'il gagnait et s'est souvent imposé des privations pour procurer du pain à ses parents. Il a toujours défendu sa mère contre les violences de son père. Quoiqu'il ait fréquenté l'école pendant quatre ans, il n'a pu apprendre à lire, sans doute par suite de son peu d'assiduité à suivre les classes.

A cette époque, la famille ayant été sollicitée de l'envoyer à une école protestante, le père s'y est refusé en disant que les protestants aimaient bien le bon Dieu, mais qu'ils n'aimaient pas la sainte Vierge.

Comme une grande partie de la population parisienne, la famille a conservé le culte des morts.

Chaque année, au printemps, elle renouvelle avec soin les fleurs et autres souvenirs qui ornent la tombe des parents. En outre, elle se rend plusieurs fois au cimetière dans le courant de l'année pour déposer des fleurs, et même quelquefois des jouets en souvenir des plus jeunes.

Toutefois, ce culte des morts prend sa source chez la famille comme chez la plupart des Parisiens, dans un vague sentiment de solidarité humanitaire, beaucoup plus que dans le respect de la tradition des ancêtres.

L'ouvrier est de taille moyenne (1 m. 60), de force ordinaire, ses cheveux sont châtains, le front est un peu dégarni. Sa physionomie porte l'empreinte d'une longue souffrance, causée sans doute par la misère.

Cependant sa santé est excellente ; il ne se souvient pas d'avoir été malade.

La femme a également une bonne constitution ; mais à l'époque de la Commune, à la suite de couches, elle fut atteinte d'une péritonite et de fièvres intermittentes dont elle se ressent encore. Elle attribue cette maladie à l'effroi que lui causa la vue des cadavres et du sang répandu dans une rue qu'elle fut obligée de traverser.

La santé des enfants est également bonne. La femme en remercie Dieu.

Cependant, depuis que la misère de la famille est devenue plus grande, il semble que la constitution physique des divers membres de la famille commence à s'en ressentir et il est facile de prévoir que, si une pareille situation se prolongeait, la maladie ne tarderait pas à venir s'asseoir à poste fixe à ce malheureux foyer.

L'ouvrier a rapporté de son séjour à l'armée une foule de recettes dans lesquelles sa famille semble avoir une grande confiance.

Celle à laquelle ils paraissent attacher le plus d'efficacité est un pot de pommade, composée principalement avec de la graisse de chat mâle et de la centaurée. Ils attribuent à ce médicament une foule de vertus.

L'ouvrier raconte qu'il a fait passer à plusieurs reprises les convulsions de son plus jeune fils, en lui faisant avaler une poignée de sel.

Aussi, voit-il rarement le médecin du bureau de bienfaisance, dans lequel il semble avoir moins de confiance que dans ses recettes personnelles.

La famille est arrivée, de chute en chute, au dernier rang de la hiérarchie sociale. Le père du mari était gardien à la Halle, les parents de la femme étaient concierges au Val-de-Grâce, qui alors n'appartenait pas à l'Etat.

La femme rappelle avec une certaine fierté qu'une de ses grand'mères était raccommodeuse de dentelle pour la Cour et qu'une autre était matelassière de l'Impératrice.

Actuellement, le père, d'abord mégissier de son état, puis, faute de travail, simple garçon fumiste, est tombé au rang de chiffonnier.

Il considère ce dernier état comme une décadence profonde, au point de ne pas oser sortir de chez lui pendant le jour, même pour vendre les chiffons recueillis dans la matinée.

Il charge sa femme de cette besogne.

Le fils éprouve le même sentiment de honte ; lorsque le matin il rencontre, *en chiffonnant*, un de ses anciens camarades, il baisse la tête afin de ne pas être reconnu.

La famille ne possède aucune relation dans la classe supérieure ; elle reste, par conséquent, en dehors de tout patronage et dans le plus complet isolement.

La femme aime cependant à rappeler qu'elle avait conservé pendant quelque temps des rapports avec une famille chez laquelle sa mère avait été laveuse de vaisselle.

II.

Moyens d'existence de la famille.

La famille n'a aucune propriété immobilière et ne songe même pas à la possibilité d'en acquérir jamais. Le matériel spécial des travaux et industries ne représente qu'une somme de 15 fr. 30.

Depuis dix ans, elle reçoit des bons de pain et de viande d'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Elle recueille dans son métier de chiffonnier des morceaux de pain déposés à dessein par les domestiques sur la boîte à chiffons. La femme estime cette subvention à 0 fr. 50 c. par semaine.

Elle ramasse également des débris de coke et de charbon.

Des personnes charitables lui fournissent des vêtements. Un voisin lui a prêté une hotte pour chiffonner.

La famille est inscrite comme indigente sur la liste du bureau de bienfaisance ; elle obtient 2 kilos 1/2 de pain par mois ; cette subvention est estimée par elle à 1 fr. 25 par mois.

De plus, la famille reçoit gratuitement des soins du médecin du bureau de bienfaisance, ainsi que les médicaments qui lui sont nécessaires. Elle pense que ces secours représentent 20 francs par an approximativement.

Il faut encore considérer comme une subvention l'instruction donnée gratuitement aux deux filles chez des religieux.

TRAVAUX DE L'OUVRIER. — Par suite du chômage de la mégisserie, qui constitue son état, l'ouvrier a dû s'engager à la journée comme garçon fumiste.

Dans ce nouvel état, l'ouvrage venant encore à lui manquer, il a travaillé quelque temps comme manœuvre à des travaux de terrassement, puis il a été réduit à devenir chiffonnier.

TRAVAUX DE LA FEMME. — La femme aide son mari dans son métier de chiffonnier (§ IV). Elle s'occupe activement des travaux du ménage et de l'éducation des enfants.

TRAVAUX DES ENFANTS. — La profession du fils aîné est celle de fumiste. Entré à l'âge de 12 ans chez un patron comme apprenti fumiste, il y gagnait 0 fr. 75 c. par jour; son gain s'est élevé successivement à 2 fr., 2 fr. 25, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 25 et 3 fr. 50 par jour.

Dans cette dernière année, il a pu travailler pendant neuf mois chez six ou sept patrons différents qui le prenaient et le renvoyaient suivant qu'ils avaient ou n'avaient pas de commandes.

La fille aînée a appris le métier de blanchisseuse et de repasseuse; elle a travaillé neuf mois chez une maîtresse laveuse qui ne lui donnait que 0 fr. 50 c. par semaine. Depuis deux semaines, elle gagne 0 fr. 50 c. par jour. Elle estime que le métier de repasseuse est moins fatigant pour elle que celui de blanchisseuse. Elle travaille souvent jusqu'à huit et dix heures du soir.

III.

Mode d'existence

La famille fait trois repas par jour. Le premier, qui a lieu à 5 heures pour le père et la mère, un peu plus tard pour les enfants, se compose d'un morceau de pain.

Le second se fait à 11 heures et le troisième à 6 heures; ils se composent le plus souvent l'un et l'autre d'un seul plat de légumes auquel on ajoute quelquefois de la salade. La famille ne boit jamais de vin.

Après le déjeuner de 11 heures, la famille prend du café avec du sucre, qu'elle achète chaque jour pour 0 fr. 10 c.

Lorsque l'ouvrier était mégissier, on mettait le pot-au-feu deux fois par semaine; depuis, on ne le met que deux ou trois fois par mois, et encore est-ce de la viande de cheval. La femme en achète deux livres, qu'elle paie 0 fr. 40 c.

La famille consomme par jour 2 kilos de pain, qui lui coûtent 0 fr. 85 c., plus les croûtes recueillies avec les chiffons et que la femme estime à 0 fr. 50 c. par semaine (§).

Quand l'ouvrier travaillait comme fumiste, il prenait le repas de 11 heures dans un restaurant, toutes les fois qu'il était trop loin pour revenir déjeuner chez lui, ce qui, à son avis, eut été plus économique.

Il en est de même pour le fils.

Son repas se composait alors de la manière suivante : un *ordinaire* comprenant le bœuf et le bouillon, 0 fr. 40; 15 c. de pain; 20 c. de vin; 10 c. de tabac à chiquer; total : 0 fr. 85 cent.

Le riz entre pour une large part dans la nourriture de la famille (2 kilos par semaine), parce que « cela, dit la femme, ménage le pain. »

La famille occupe depuis six mois, au second étage, deux pièces ayant chacune une fenêtre.

Elle a dû quitter la maison qu'elle occupait auparavant, par suite d'un arriéré de 12 francs dans le prix du loyer qu'elle n'a jamais pu payer.

Un escalier extérieur en bois et en très mauvais état donne accès à l'appartement.

La surface totale est de 22 mètres carrés. La hauteur de l'appartement est de 2 m. 20.

Le père, la mère, les deux filles et le plus jeune fils couchent dans la chambre principale, l'ainé des garçons couche dans le cabinet. Le logement est mal tenu, principalement à cause des chiffons entassés dans le milieu de la pièce pour le triage journalier, et de la nécessité de cuire les aliments sur un petit poêle placé au milieu de la chambre.

Sauf ses dimensions trop resserrées, ce logement est sain; il reçoit le soleil, et domine sur un espace assez aéré.

La famille paie chaque semaine au concierge, comme loyer, la somme de 3 francs, et y ajoute au 1^{er} janvier un don de 1 franc.

Le mobilier dénote la plus extrême misère. On en peut fixer la valeur à 24 fr. 50; le linge de ménage ne vaut pas plus de 4 fr. 80, les ustensiles, 16 fr. 60, les vêtements, 22 fr. 60.

La famille prend peu de récréation. Le dimanche, le père, qui sait coudre, raccommode quelquefois de vieux vêtements et quand il y a de l'ouvrage, sa famille travaille avec lui.

Sa principale récréation consiste à chiquer.

Autrefois, le fils aîné allait à un patronage où il passait la journée du dimanche.

Il faut attribuer cette absence de récréation et cette réclusion systématique les jours de fête à la prostration profonde causée par la misère sur les membres de cette famille déchue, et au manque d'argent et de vêtements assez propres pour figurer honorablement au milieu de la population *endimanchée*.

IV.

Histoire de la famille.

L'ouvrier est né à Ivry (Seine), le 2 mai 1835. A dix mois il est venu à Paris; à 16 ans, en 1851, il est entré comme apprenti chez un mégissier où il gagnait 1 franc par jour.

En 1854, à la suite de la mort de son père et d'une grève entreprise par les ouvriers mégissiers, pour obtenir une augmentation de salaire, il s'engagea dans la marine où il fit les campagnes de la Baltique et de Crimée.

A l'époque de son tirage au sort, en 1856, ayant eu un mauvais numéro, il rentra au service; il fut incorporé au 72^e de ligne, avec lequel il fit la campagne d'Italie.

Libéré le 13 février 1860, il revint à Paris où il essaya de reprendre son métier de mégissier. A cette époque, il se maria civilement avec Sophie L^{***}, qu'il connaissait depuis longtemps. Par suite du manque de travail, il se rengagea le 2 avril 1862, et peu après rejoignit son régiment en Afrique. Il fut de nouveau libéré le 22 avril 1868.

Revenu à Paris, il reprit l'état de mégissier (dit mégissier de rivière) et rentra chez son premier patron.

Sur les instances de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, il se décida à faire célébrer, le 2 avril 1870, son mariage religieux.

Jusqu'en 1876, il travailla successivement chez quatre ou cinq patrons qu'il quitta et reprit, suivant les périodes de chômage et de travail.

En moyenne, la période de travail annuel n'était que de trois ou quatre mois à raison de 6 francs par jour.

Il employa le reste du temps à travailler chez lui avec sa femme à la fabrication des brosses à chapeaux et à habits, ce qui lui rapportait 1 fr. 50 par jour.

En 1876, le travail de la mégisserie venant à manquer tout à fait, il se décida à se placer comme garçon fumiste. Mais, après de longues périodes de chômage, il dut renoncer également à ce nouveau métier. Il se plaça successivement comme manœuvre et ouvrier terrassier et enfin, au mois d'avril 1878, il se décida, bien à contre-cœur, à embrasser avec sa femme l'état de chiffonnier.

Les résultats qu'il a obtenus jusqu'ici sont loin d'être satisfaisants. Son gain journalier s'élève à peine à 1 franc; aussi, désire-t-il vivement sortir de cet état le plus tôt possible.

Sophie L^{***} est née le 1^{er} février 1838, à Paris; ses parents étaient concierges au Val-de-Grâce.

Dès son enfance, elle a appris l'état de brosière, qui lui procurait un gain de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 par jour; son travail était rétribué à la tâche à raison de 1 fr. 25, la douzaine de brosses. Elle a enseigné à son tour son métier à son mari.

Mais cette industrie, après de nombreux chômages, venant à manquer tout à fait par suite de la tendance des fabricants à faire travailler par économie dans les campagnes et dans les pri-

sons, elle s'employa pendant dix-huit mois à border des chaussures de feutres, ce qui lui rapportait 0 fr. 50 c. par jour en moyenne.

Ce métier lui faisant de nouveau défaut, on lui offrit de travailler dans un atelier de broserie à raison de 1 fr. 50 à 2 francs par jour. Mais elle refusa à cause de ses enfants, qu'il aurait fallu confier aux soins d'une voisine, moyennant une rétribution de 1 franc par jour.

Se trouvant ainsi sans ouvrage, elle entreprit avec son mari le métier de chiffonnier qu'elle exerce encore actuellement.

Le fils aîné, né à Paris le 29 avril 1861, a été obligé, par suite du chômage et de l'immigration constante de jeunes Italiens que leurs patrons nourrissent sans les payer, d'abandonner son métier de fumiste pour prendre, suivant les circonstances, celui de couvreur ou de chiffonnier.

Il pense qu'il trouverait du travail, s'il pouvait se procurer les outils de son métier qu'il estime à 15 francs. Il déclare qu'il préférerait recevoir 50 c. et même 75 c. de moins par jour et avoir du travail assuré pour toute l'année.

Depuis leur mariage, les époux, loin de pouvoir réaliser quelque économie, ont à peine pu suffire à leurs besoins journaliers.

La famille a mis au Mont-de-Piété une montre en argent donnée au fils par son parrain, et sur laquelle on lui a prêté une somme de 5 francs.

Comme nous l'avons vu, le fils a fréquenté pendant quelque temps un patronage et la famille a reçu pendant plusieurs années les secours du bureau de bienfaisance et d'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul; mais aujourd'hui, ces relations établies avec des associations impersonnelles et qui ne connaissaient pas la famille sont devenues très irrégulières. Il est à noter, du reste, que, tant qu'elles ont existé, elles ont eu sur les divers membres de la famille une très heureuse influence.

§ 23. — SUR L'INSUFFISANCE DES SECOURS ÉTRANGERS A REMPLACER LES COUTUMES DU PATRONAGE.

Grâce aux secours en nature et aux avances en argent qu'elle a reçus, la famille, décrite dans ce précis, s'est un peu relevée.

La femme a repris son métier de brosière; son mari, auquel elle l'a appris, travaille avec elle, et à deux ils gagnent en moyenne 3 francs par jour.

Le fils aîné a trouvé à s'employer comme conducteur d'une

ablayeuse dans les rues de Paris ; il est payé 3 fr. 50 par jour. Il espère pouvoir travailler de nouveau, comme fumiste, au commencement de l'hiver.

La fille ainée continue toujours ses journées chez la même maîtresse laveuse ; elle reçoit maintenant 0 fr. 50 c. par jour.

La femme a pu conserver une avance de 5 francs pour parer aux éventualités.

En somme, il est permis de prévoir que, grâce aux secours qui lui ont été donnés et au travail qui lui a été procuré, si la femme possède, comme il le semble, quelques qualités d'ordre et d'économie, cette famille pourra sortir de la situation misérable où elle se trouvait.

Malheureusement, le patron chez lequel la femme travaille, ayant à faire son inventaire, a suspendu tous les travaux pour quinze jours. Ce chômage, imposé aux ouvriers, peut avoir pour eux de très préjudiciables conséquences. La femme L^{'''}, notamment n'ayant qu'une avance de 5 francs, après avoir dépensé cette somme qui sera tout à fait insuffisante, va se trouver absolument, sans ressources ; elle ne sait comment nourrir sa famille et sera peut-être réduite à recourir à la charité publique. Ainsi, ce chômage, qui revient périodiquement chaque année et dont on ne fait rien pour atténuer les mauvais effets, non seulement absorbe l'épargne réalisée, mais compromet gravement la situation des ouvriers.

Ce n'est pas par une chute subite que cette famille est tombée à la profession qu'elle exerce aujourd'hui. Sa décadence a été lente, mais systématique ; à mesure que se brisait un des liens d'un patronage antérieur, elle descendait un échelon ; enfin un moment est arrivé où tous les liens qui la rattachaient à quelques familles de la classe supérieure étant brisés, elle est tombée sans retour dans le paupérisme.

§ 24. — SUR LES CONSÉQUENCES DE LA PRODUCTION A BON MARCHÉ.

Les fréquentes variations de la mode, le désir de posséder beaucoup d'objets superflus ont déterminé le public à accorder une grande faveur aux objets qui se vendent à bas prix.

Pour satisfaire à la préoccupation du public, les producteurs ont été amenés à transformer leurs conditions de travail. Obligés de vendre à meilleur marché, ils ont dû faire fabriquer dans des conditions plus économiques. Or, l'ouvrier de Paris, au prix où sont les denrées de première nécessité, ne peut travailler au-

dessous d'un certain salaire. Un grand nombre de patrons parisiens ont tourné cette difficulté, soit en faisant fabriquer en province, soit en attirant à Paris des ouvriers étrangers habitués à vivre dans des conditions plus économiques que l'ouvrier parisien.

Dans la famille dont il s'agit (§ 22), ce fait éclate avec une évidence complète.

L'état du père était autrefois celui de mégissier ; mais il fut bientôt obligé de l'abandonner, précisément à cause de cette émigration du travail en province. Il se réfugia alors dans l'industrie de la brosserie, qui était celle de sa femme. Là encore il fut poursuivi par cette terrible nécessité de la fabrication à bon marché. Les patrons brossiers adressant leurs principales commandes en province, il dut chercher un autre moyen de subvenir aux besoins de sa famille. C'est alors qu'il essaya successivement de se placer chez un fumiste et chez un entrepreneur. On pouvait croire que ces métiers, qui devaient nécessairement s'exercer sur place, seraient du moins confiés à des ouvriers de Paris. Mais, sur ce point encore, les patrons avaient dû résoudre la question du bon marché en attirant à Paris, pour les travaux de fumistes, des Italiens et des Suisses, pour ceux de la construction, des Allemands capables de travailler moyennant un très faible salaire.

C'est alors, qu'à bout de ressources et d'expédients, L^{...} a dû se réfugier avec sa famille dans le dernier métier selon la hiérarchie du travail, celui de chiffonnier. Il semblait que, dans ces bas-fonds de l'industrie, la concurrence ne dût plus être à redouter.

Il n'en fut point ainsi ; dans notre société, la lutte pour la vie est arrivée à un tel degré d'acharnement qu'il n'est pas de position si abaissée qui ne soit encombrée et vivement disputée. L^{...} put s'en assurer, car il trouva tous les quartiers, toutes les rues, et même presque toutes les fractions de rues divisées méthodiquement par l'administration entre une foule innombrable de titulaires désignés sous le nom de *placiers*. En sorte qu'il lui fut aussi difficile de chercher sa vie parmi les détritiques qui garnissent nos trottoirs tous les matins, qu'il le serait pour un autre de s'établir comme avocat ou notaire sans avoir les titres requis.

Interrogé à ce propos, le chiffonnier nous répondit avec un profond sentiment de conviction : « Ah ? monsieur, il faut de grandes protections pour être chiffonnier *en place*. »

§ 25. — SUR L'ISOLEMENT DE L'OUVRIER PARISIEN

Un fait important à signaler, comme résultant de la présente monographie ; c'est l'isolement absolu où se trouvent placées un grand nombre de familles d'ouvriers de Paris. Ce fait a vivement frappé les auteurs de cette étude, quand ils se sont trouvés en présence de la famille décrite ci-dessus.

Séparée des parents qui lui restent par les dissentiments indiqués plus haut, cette famille n'a pas un seul protecteur, pas un ami, qui s'intéresse à elle ; elle est absolument perdue au milieu de l'Océan parisien. Le père, la mère, et les enfants auraient pu mourir de faim, sans que nul ne vint les secourir. Eux-mêmes ne connaissent personne à qui ils puissent s'adresser pour obtenir des secours.

Ce fait d'isolement, qui n'est que trop commun à Paris et dans les grandes villes provient d'une exagération de la liberté. On a brisé tous les liens qui unissaient le patron à l'ouvrier, et celui-ci s'est trouvé peu à peu isolé et dénué de toute protection.

Les classes supérieures ont favorisé ce mouvement qui leur permettait de s'affranchir de leurs devoirs souvent pénibles envers les subordonnés. Le patron peut ainsi diminuer ses charges en congédiant ses ouvriers, dans les moments de chômage, sans se préoccuper de ce qu'ils deviendront.

Aussi l'ouvrier ne s'attache-t-il plus au patron ; souvent il connaît à peine celui pour lequel il travaille momentanément. Il arrive peu à peu à cet état d'isolement, de solitude complète où se trouve la famille décrite dans la présente monographie.

Cette situation répond-elle au désir des ouvriers ? Il est permis de penser que non, en présence des dispositions manifestées par la famille de L***. Car elle semblait désirer comme le plus grand bien à atteindre la sécurité du lendemain, l'assurance d'un travail constant. Le fils aîné déclarait consentir à une diminution de salaire de 0 fr. 50 c. et même de 0 fr. 75 par jour, si on lui donnait l'assurance d'être employé toute l'année. C'est bien là, en effet, le premier besoin de l'homme, le plus impérieux.

Le second besoin qu'elle manifestait est d'avoir, dans la classe supérieure, un protecteur, un patron qui veille sur elle, et auquel elle puisse s'adresser en cas de détresse.

La mère de famille ayant déclaré que, depuis plusieurs mois, elle cherchait du travail et qu'elle avait été repoussée par tous les patrons auxquels elle s'était adressée, les auteurs de cette étude se préoccupèrent de lui en trouver. Le premier patron auquel ils

s'adressèrent accueillit favorablement leur demande et assura à la femme un travail régulier.

Ainsi, ce qu'on avait refusé à une femme en haillons et paraissant n'offrir aucune garantie, on l'accordait facilement à une personne appartenant à une classe plus élevée.

Ce n'est là qu'un des mille petits faits qui composent cette grande œuvre de solidarité sociale qu'on appelle le patronage. Il montre combien il peut être utile aux ouvriers, non-seulement pour leur assurer des moyens d'existence, mais encore pour les soustraire à cet isolement, qui constitue, dans nos grands centres, une véritable plaie sociale.